

TROISIÈME ANNÉE



LA
REVUE de la CORSE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE
Documentaire et Bibliographique.



CONNAITRE ET ÉTUDIER
le pays, les mœurs, les hommes, les faits, les livres,
c'est aimer la Corse.



*Histoire, Géographie, Archéologie, Mœurs, Ethnographie,
Climatologie, Productions, Chasse, Pêche, Beaux-Arts, Minéralogie,
Littérature, Romans, Poésie, Tourisme.*



DIRECTION :

A. CLAVEL, 43, Rue Saint-Lazare, PARIS

IN° ARR. — MÉTRO Nord-Sud, station TRINITÉ.

SOMMAIRE DE LA 16^e LIVRAISON

	PAGES
I. — ETUDES ARCHÉOLOGIQUES.	
Mérimée (Prosper) : <i>Notes d'un voyage en Corse</i> , par M. François SANTI.	97
II. — ETUDES HISTORIQUES SUR LA CORSE.	
<i>Sampiero en Corse</i> (Septembre 1565 - Avril 1566), par Dom Ph. MARINI. O. S. B. (Suite).....	102
III. — DOCUMENTS HISTORIQUES.	
<i>Une lettre inédite de Pascal Paoli</i> , par M. Paul ARRIGHI.	107
IV. — IMPRESSIONS DE CORSE.	
<i>Le voyage de Flaubert en Corse</i> , par M. D. P. de MARI... ..	110
V. — UNE ENIGME HISTORIQUE.	
<i>Christophe Colomb Corse et Français</i> , par M. Pierre CAPIFALI.....	114
VI. — ÉTUDES ETHNOGRAPHIQUES.	
<i>Survivances linguistiques en Corse</i> : Gaglinu et ses dérivés , par M. C. I. FORSYTH MAJOR (Suite).....	126
PARTIE ANNEXE : <i>Bibliographie de la Presse Corse</i> , (suite); <i>Christophe Colomb</i> , deux réponses; <i>Nouvelles bibliographiques</i> ; <i>Questions Corses</i> ; <i>Un ami de la Revue</i> ; <i>Catalogue d'ouvrages sur la Corse</i> , (Col. S. T.) etc. etc.	

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

- MM. **AMBROSI-R. (Ambroise)**, Agrégé d'histoire et de géographie; Conservateur des antiquités de la Corse, Secrétaire de la *Société des Sciences*.
- ARRIGHI (Paul)**, anc. élève de l'École Normale Sup.; Agrégé de l'Université.
- BLANCHARD (Raoul)**, Docteur ès-sciences; Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble; Directeur de l'*Institut de Géographie Alpine*.
- BUSQUET (Jacques)**, Docteur en Droit ès Sciences juridiques et économiques.
- CASTELNAU (Paul)**, Docteur ès-sciences; Géographe de la Corse.
- CHUQUET (Arthur)**, Membre de l'*Institut*, professeur au *Collège de France*.
- COLONNA DE CESARI ROCCA**, Homme de lettres; Historiographe de la Corse.
- CHAUVET (Paul)**, Docteur ès-lettres; Professeur agrégé au lycée de Mulhouse.
- COURTILLIER (Gaston)**, Agrégé de l'Université; Professeur de Première au lycée de Mulhouse, auteur d'Ouvrages sur la Corse.
- FILIPPI (Louis)**, Professeur agrégé de l'Université.
- FORSYTH MAJOR (Docteur G. I.)** Membre de la *Société Royale de Londres*.
- GRÁZIANI (Paul)**, Élève dipl. de l'École des Chartes; Archiviste de la Corse.
- R. P. Dom. **MARINI (Philippe)**, O. S. Bénédictin; Historien de la Corse.
- MAURY (Ernest)**, Préparateur au Lycée de Nice; Collaborateur au Service de la Carte géologique de la France.
- NATALI (J.-B.)**, Auteur de *Nos Géorgiques* et autres ouvrages sur la Corse.
- PAGANELLI (Dono)**, Agrégé de l'Université; Prof. de Première au Lycée de Reims.
- POLI (Xavier)**, Auteur d'études et ouvrages historiques sur la Corse.
- SANTELLI (César)**, Professeur agrégé au Lycée de Metz.
- SANTONI (François)**, Professeur agrégé de philosophie au Lycée de Strasbourg.
- VILLAT (Louis)**, Agrégé d'histoire et de géogr.; Auteur d'ouvrages sur la Corse; Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Besançon.

Les opinions émises dans les articles sont personnelles à leurs auteurs.

Bibliographie de la Presse Corse

(Suite. — Voir à partir du n° 7, deuxième année)

Gazette Ajacienne (La). Organe de la station d'hiver et Journal de la Colonie étrangère, fondé par *Rocca Tartarini*, libraire, à Ajaccio. Le 1^{er} N° parut le 1^{er} Décembre 1874 et le dernier le 15 Mai 1880, bi-mensuel, format demi-Jésus, 4 pages à 3 colonnes. Impr. Leca.

Gazette Corse (La). Journal hebdomadaire fondé et publié à Bastia par *Mathieu Ollagnier* avec le baron *Galeazzini* comme rédacteur en chef. 1^{er} N° le 3 Novembre 1877 et dernier N° le 15 Octobre 1881; format raisin, 4 pages à 4 col. Impr. Ollagnier.

Gazette de Corse (La). *Boswell* cite ce journal qui aurait été imprimé et édité à Corte en 1767 probablement par l'imprimerie du gouvernement de Paoli. Les renseignements manquent à son sujet.

Giornale Patriottico di Corsica (Il). Journal républicain hebdomadaire publié à Bastia par l'imprimeur Etienne Battini et rédigé par l'Italien *Philippi Buonarotti*, arrivé en Corse en 1789 et expulsé en 1791. Le premier numéro est ainsi conçu :

GIORNALE PATRIOTTICA DI CORSICA

Salus Publica Suprema lex esto.

Sabato 3 aprile, l'Anno 1790. I della Liberta.

Il parut environ une quarantaine de numéros.

Glaneur (Le). Journal politique et littéraire fondé à Ajaccio en Décembre 1904 et qui n'eut que quelques numéros.

Gnome (Le). Feuille hebdomadaire, littéraire et satirique, rédigée à Ajaccio, sous la direction de M. *Jean de Peretti*, avec la collaboration de MM. *J. B. Marcaggi* et *Pierre Paul Porte*. Ne publia que quelques numéros en 1892.

Golo (Le). Journal politique, littéraire commercial et agricole publié à Bastia par M. *Borghetti*; 1^{er} N° le 15 juillet 1868, dernier le 28 Juillet 1869; format raisin, 4 pages, 4 col. Impr. Eug. Ollagnier.

Grillon (Le). Journal bi-mensuel publié à Bastia, par M. *Sauveur Cecconi*. 1^{er} N° le 18 Mars 1869, format écu, 4 pages 4 col. Impr. Ollagnier.

Guida del popolo. Giornale scientifico, letterario; publication mensuelle fondée à Bastia en 1849 par les abbés *Nicolaï* et *Giammarchi*. Format in-8°

carré, 16 et 20 pages. Eut une longue existence et cessa de paraître en 1870.

L'érudit bibliothécaire de Bastia, *Philippede Caraffa* écrivit dans ce journal et y reproduisit, en 1864, avec des notes intéressantes, le récit italien, paru en 1767 dans les *Ragguagli dell'Isola di Corsica*, de la prise de Capraja enlevée aux Génois par Paoli.

Idée (L'). Revue littéraire, organe de la jeunesse Laïque de Bastia; hebdomadaire. Parut en 1904 sous la direction de M. *Franceschi-Porri*, président de la société *L'idée*, fondée à Paris en 1893.

Incohérent (L'). Journal fantaisiste publié en Décembre 1902 à Bastia. Directeur Jacques *M' Hélas*, Bureaux: poste restante.

Indépendant (L'). Publié à Bastia en novembre 1863, bien qu'imprimé à Ajaccio par Massel. Journal politique format in-folio 4 col. Les principaux rédacteurs sont les anciens collaborateurs du *Progressif* de 1848.

Indépendant (L'). Journal républicain hebdomadaire qui parut à Ajaccio, dans le format in-folio pendant les années 1882-1883.

Insulaire (L'). Journal politique, organe des républicains, format in-folio, hebdomadaire; parut à Ajaccio en 1896.

Insulaire Français (L'). Titre qui remplaça en 1833 celui de la *Revue de la Corse* fondée en 1832; cessa bientôt de paraître.

Insulaire Français (L'). Journal politique hebdomadaire fondé à Bastia, en 1845, pour remplacer l'*Echo de la Corse* fondé en 1838. Ce journal Protée prit encore, en mars 1848, le titre de *L'Ere nouvelle*, pour s'appeler ensuite, en 1852, *L'Observateur*.

Insulaire (L'). Publication hebdomadaire, format in-folio, 4 col. fondée à Bastia, par MM. *Falcucci* et *Blasini*, en 1906. Il ne parut que pendant une année.

Jeune Corse (La). journal quotidien fondé à Ajaccio en 1909 sous la direction de MM. *Xavier Colonna d'Istria* et *Paul Quilici*, comme administrateurs, M. *C. Cañucoli*, conseiller général, comme directeur politique, avec M. *Léon Maestrai* comme rédacteur en chef. Grand format 4 pages à 5 col. Bureaux: 2, Cours grandval; un an: 25 fr. le n° 10 cent. (à suivre)

ABONNEMENT, UN AN: 8 fr. (C. Chèques-postaux n° 211-44), Etranger: 10

Le quotidien illustré *Excelsior* qui s'est fait une spécialité de synthétiser les événements et les situations par de suggestifs graphiques, vient d'en publier un occupant toute la première page pour indiquer les centres de tourisme où l'on peut aller passer ses vacances, avec les distances, le temps et le prix du trajet. Le tracé de ces lignes atteint les extrêmes limites méridionales de la France sur les frontières d'Espagne et d'Italie, mais, comme toujours, la Corse est absente dans cette énumération touristique.

La luxueuse publication *Le Grand Tourisme* (1 fr. 75), a été beaucoup mieux inspirée en posant, à toutes les vedettes des arts et de la littérature, cette question : *Quel est votre coin de villégiature préféré pour passer vos vacances ?* — Presque toutes les réponses à cet intéressant plébiscite ont été publiées avec des photos ou portraits et le fac-simile de la signature des auteurs nous montre celle de notre grand avocat-député, M. Moro Giafferi, s'écriant :

« *Je n'ai pas un « coin » préféré, Mon coin c'est la Corse. Pourquoi ?..* » Et il l'explique en cinquante lignes pleines d'une admirable poésie et dignes de figurer dans toutes les anthologies Corses. On peut regretter toutefois que sa réponse ne soit accompagnée ni par un paysage ni par un portrait.

Tencajoli ; le journaliste italien grand ami de la Corse, qui a déjà publié une brochure sur l'œuvre de Luc Jardi, fait paraître en ce moment dans *Noie il Mondo*, revue italienne éditée par *La Tribuna*, une longue étude sur la Corse sous le titre : *Pays e Marines de Corse*.

Admirateur de l'île de Beauté, Tencajoli a su en faire avec exactitude la plus séduisante description.

Mentionnons un article de 22 pages sur *La Vendetta*, par M. Pierre Gœmaere, paru dans l'importante *Revue Générale* publiée à Bruxelles.

Le versement à notre compte de chèques, postaux (*Paris 211-44*) a l'avantage de ne coûter que 0, 15 cent. quelle que soit la somme versée, avec la facilité de correspondre sur le talon de la formule à remplir, fournie par la poste.

Un ami de la Revue

Nos lecteurs savent que, pendant les trois années de son existence, la *Revue* a trouvé un puissant concours auprès du syndicat des Corses de Marseille grâce à la généreuse initiative de son actif président, M. Paul Corticchiato, seconde par un Comité de bons Corses.

Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui la note suivante extraite de *La Corse* de Marseille :

« Notre éminent compatriote M^e Paul Corticchiato, Président du Syndicat d'Initiative des intérêts corses à Marseille vient d'être élu par 100 voix sur 179 votants, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Marseille.

« Cette élection nous cause un très vif plaisir. M. Corticchiato honore hautement la colonie corse de Marseille.

« C'est l'homme correct, droit, d'un bon sens et d'une finesse remarquable. Son attachement aux intérêts de la Corse, son culte pour son histoire glorieuse, nous le rendent plus sympathique encore. »

Nous nous associons de tout cœur à cet éloge mérité. Un pareil titre, discerné librement par ses pairs, fait plus d'honneur à celui qui en est l'objet qu'une simple décoration et méritait d'être porté à la connaissance de ses compatriotes.

QUESTIONS CORSES

25. — **Quelle est la cause pour laquelle de nombreux enterrements civils eurent lieu à Ajaccio en 1896 ?**

Il y a plus de vingt cinq ans (1896) il se produisit à Ajaccio un fait que l'on appela scandaleux au point de vue religieux et qui eut une durée assez longue.

La confrérie de l'Eglise de St Roch, composée, je crois, de jardiniers et de laboureurs habitant la ville, se mit en rébellion contre le clergé et l'Evêché. Elle décida que tous ses membres seraient dorénavant inhumés *civilement*.

Cette étrange décision, prise par des travailleurs qui, précédemment, n'avaient jamais manifesté aucun sentiment anti-religieux, était presque révolutionnaire.

A quelle cause était-elle due ? Quelle en fut l'origine ?

Comment cette sorte de protestation se termina-t-elle ?

Je remercie d'avance le correspondant qui pourra apporter une réponse à ces questions. CASTELVECCHIO

26. — Pourquoi, dans les armes de la Corse, le bandeau qui ceint la tête de Maure est-il tantôt appliqué sur les yeux, tantôt relevé sur le front ?

Ces deux positions du bandeau semblent contradictoires et il serait intéressant d'avoir quelques explications sur ce point de l'histoire héraldique de la Corse.

UN ÉTUDIANT BALANIN

27. — Quelle est la montagne corse qui fut appelée le « Mont Alban » ?

Plinius nous fait connaître que Papius Maso, général romain, fut le premier qui triompha des Corses sur le *Mont Alban*. Je serais désireux de savoir où se trouve cette montagne et quel est le nom plus récent qui a pu remplacer cette dénomination ancienne ?

Joseph ARNANET

28. — A quelle époque le premier service de bateaux à vapeur entre le continent et la Corse a-t-il été organisé ?

On parle beaucoup des services maritimes actuels ; Ne serait-il pas intéressant de savoir ce qu'ils furent dès le début ? La comparaison peut être instructive et même profitable.

Capitaine POLVERINO.

Réponses

Comment le nom d'une ville allemande a-t-il été adjoint à un nom Corse ? (Q. N° 24).

La réponse à cette question se trouve tout entière dans la brochure de C. Antony de Lützenfeld, *Corsial servizio della Repubblica Veneta* (Venezia, 1912) et, d'une façon plus pratique, dans le compte-rendu qu'en a donné votre collaborateur M. Louis Villat dans la *Revue des Etudes Napoléoniennes* de mai 1913 (p. 451-452).

Il s'agit d'une famille corse (Jean Antony est né à Montemaggiore en 1690) qui va pendant un siècle (1717-1813) fournir des soldats à la République de Venise. Jean Antony est lieutenant à Corfu en 1717 dans la guerre que Venise soutient contre les Turcs, et il devient capitaine en 1734. Son fils Dominique (1724-1803), capitaine à Crémone en 1772, est en 1782 lieutenant-colonel à Zara. Ses deux fils, Jean et Venceslas, suivent également la carrière des armes. Venceslas, lieute-

nant en 1795, prend part à toutes les campagnes de 1805 à 1809, il est à Aspern et à Wagram. Puis il s'attache à la fortune de Napoléon qui, après *Lützen* (1813), le nomme chevalier de l'ordre Italien de la couronne de fer. Le titre nobiliaire de *Lützenfeld* date de cette époque et de ce champ de bataille : il resta désormais attaché à cette famille, originaire de Corse, qui avait pendant trois générations donné de valeureux soldats à la République de Venise et à la France napoléonienne

UN AMI DE LA REVUE.

Le Mouflon Corse peut-il se reproduire en captivité ? (Q. N° 20).

Permettez-moi de revenir encore sur cette question en apportant, cette fois les précisions finales contenues dans la lettre suivante que je reçois du Directeur du musée de Paris.

« En 1901 et en 1903, la ménagerie a possédé à la suite de dons ou d'acquisition, un mâle et une femelle de mouflons de Corse. Ces animaux ont donné six produits (3 mâles et 3 femelles) en 1902, 1905, 1906, 1908 et 1909, dont deux produits de deuxième reproduction. Par suite de la mort du dernier spécimen de ce troupeau, en 1910, un mouflon mâle a été acquis en Corse en 1911 et a été accouplé avec une femelle de brebis saintongeaise née à la ménagerie.

C'est de cet accouplement que sont nés les deux hybrides femelles actuellement existants et dont nous venons d'obtenir, en 1921 et 1922, deux produits par une saillie de mouflon de Corse de pure race.

La ménagerie possède actuellement 6 mouflons de Corse (5 mâles et 1 femelle) et 4 hybrides (1 mâle et 3 femelles).

Le Cerf méditerranéen qui est spécial à la Corse et à la Sardaigne n'est pas représenté à la ménagerie.

J'avais donc raison d'affirmer la facilité de reproduction du mouflon et la note disant qu'il n'y en avait pas au Jardin des Plantes est, vous le voyez, erronée.

UN VÉTÉRAN

NOTA. — Voici donc une question, jusqu'ici controversée, résolue par les correspondants de la *Revue*. L'absence de mouflons corses au Jardin des plantes avait été constatée en 1911 et nous sommes heureux de voir que, malgré les difficultés budgétaires et la guerre, l'administration diligente a su pourvoir à leur remplacement.

Le montant du n° demandé comme spécimen est déduit de l'abonnement

S

SALVINI. *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica*, combattuta dalle riflessioni di un Genovese e difesa dalle osservazioni di un corso. 1 vol. in-4, 24 x 18, in corti, 1764. Important ouvrage de 600 p. avec ou sans superbe carte de la Corse, rel. parchemin de l'époque. Prix variable selon état et édition. Environ. 60 à 75 fr.

Ouvrage rare et capital de l'histoire de la Corse, monument de la typographie de Paoli. Nous le possédons en plusieurs éditions *Oletta* (1758) *Corte* (1764) avec différents frontispices.

STORIA DELLE RIVOLUZIONI dell'Isola di Corsica e della esaltazione di Teodoro 1^o al trona di questo stato, etc. Transportata dal Francese; all'Haya, 1739. 1 vol. in-12, titre 2 coul. portrait gravé en pied, rel. plein parchemin de l'époque. 35 fr.

Edition rare, bon état, vendue récemment 50 fr. en vente publique.

BARRAL. (Inspecteur des P. et C. en Corse) *Mémoire sur l'histoire naturelle de l'isle de Corse*, avec un catalogue lithologique, etc. et carte coloriée. 1 vol. in 8, rel. avec plein veau, Londres, 1783. très rare. 20 fr.

Répertoire complet et gîtes de tous les minéraux de la Corse: Basaltes, laves, serpentines, jades, porphyres, granites, jaspes, etc.

ROCCA (Pierre). *Pruverbj, Massime e Detti Corsi*. 1 broch. in-12, 28 p. sous couv. 2 coul. pap. spécial. Tirage restreint, (x. nu. nérotés. *Ajaccio* 1921, 2 fr. Même édition de luxe que *La conque marine* du même auteur.

POLI. (Xavier). *Histoire militaire des Corses*. Tome II: Peri, Royal-Corse, Corse-Cavalerie, Volontaires Corses, Légion Corse, etc., 1 vol. in 8, 250 p. *Ajaccio*, 1900. Epuisé. 8 fr.

Voir le Tome I, col. M. ces deux intéressants ouvrages sont devenus une rareté.

POLI. (Xavier) *La Corse dans l'Antiquité et dans le haut moyen âge*. 1 vol. gr. in-8, 210 pages. *Paris*, 1907 (rare). 12 fr. 50

Une des histoires les mieux documentées depuis les origines jusqu'à l'expulsion du sarrasin. (Monuments, géographie mœurs, langues, noms de lieux, etc.)

LUCCIARDI. (J. P.) *U Martiriu di Santa Divota*, drame en 4 actes, en vers du dialecte corse, traduction française en regard. 1 vol. gr. in-8, 230 p. pap. de luxe, portrait de Ste Dévôte, *Paris* 1922 (en vente chez l'auteur) 10 fr.

Ce vol. forme le complément des *Canti Corsi* du même auteur (col. O) même édition et même prix.

PAOLI (X.) et **VERSINI** (J.T.). *A Cispria*, *Antologia Annuale* Edition 1914

T

seule parure. 1 broch. in-8, 80 p. pap. fort, *Marseille*. 2 fr. 50

Brochure régionaliste publiant des poésies de divers auteurs Corses.

KORSIKANISCHE FELDZUG (Dev.) 1732, *ein Vorspiel moderner, Feuer taktik*, von Henning Von Mellenthin. Récits de la campagne des troupes Allemandes en Corse, avec un Croquis de Corte, par un officier Allemand, un plan de la région et un portrait, 1 vol. br. in-8, 120 p. *Berlin*, 1913. 6 fr. 50.

Précieux commentaire de la défaite que les Allemands éprouvèrent dans la bataille de Calenzana.

ORECCHIONI (A. M.). Desservant à Caldarellu. *Histoire de Bonifacio*. 1 broch. in-8, 64 pages. *Bastia*, 1883. 8 fr. Très intéressants détails en ce qui concerne les monuments religieux.

ROGER (Max). *Nouvelle Aurore*, un acte patriotique en vers célébrant la gloire de la Corse. broch. in-8, 32 pages. *Ajaccio*, 1915. 1 fr. 50.

L'action se passe aux environs de Sartène, en Août 1914.

SERVAL (avocat au Parlement) *Traduction des statuts civils de l'île de Corse*. Texte et traduction en regard. 1 vol. in-8, 170 pages. *Toulon*, 1768. rel. parchemin mauvais état mais complet. 10 fr.

Id. plein Veau, dos orné, armoiries 15 fr.

GIRAULT DE SAINT FARGEAU *Guide pittoresque du Voyageur en Corse*. (Statistique, historique, description des principales localités, etc.) avec 19 pl. grav. fines et 1 carte dépliante, 1 broch. in-8, 2 col. petit texte. *Firmin Didot*, 1838, rare. 10 fr.

Cette publication très appréciée, provenant d'un très important ouvrage en 6 forts volumes que nous avons dû dérelier pour extraire et rebrocher la Corse; (nous pouvons fournir également d'autres départements).

BOSWELL (Jacques). *Relation de l'Isle de Corse*. Journal d'un voyage dans cette Isle et mémoire de Pascal Paoli. Enrichi d'une nouvelle et très exacte carte de la Corse. Traduit de l'anglais par J. P. I. du Bois, 1 vol. in-8. rel. plein parch. *La Haye*, 1769. 16 fr.

Voir Compte-rendu n° 4 p. 84. Ex. en très bon état. Carte originale avec Cartouche artistement gravé.

BARTOLI (M.). *Histoire de Pascal Paoli ou un épisode de l'Histoire de la Corse*. 1 vol. br. in-8. 380 p. *Bastia*, 1889. 6 fr. 50.

Ouvrage compact et apprécié précédé d'un aperçu de l'histoire de la Corse.

REVUE DE LA CORSE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ETUDES ARCHÉOLOGIQUES

MÉRIMÉE (P.) : Notes d'un Voyage en Corse.

✱

A u'nggnu di l'omu un di si difende nunda. Le voilà, ce livre de Mérimée, devenu presque introuvable. Il n'a pas échappé au directeur de la *Revue de la Corse*. Ainsi nous pouvons compléter le compte-rendu des ouvrages de Mérimée relatifs à notre pays (1).

Il ne s'agit pas ici d'une œuvre purement littéraire. C'est comme Inspecteur des monuments historiques de France que Mérimée vient de parcourir la Corse, et c'est le rapport officiel de ce voyage que publie Fournier jeune libraire à Paris, 18 rue de Verneuil. Or, s'il n'y a pas de pays indifférent pour l'archéologie et pour l'histoire de l'art, il faut avouer que la Corse est un des pays les moins intéressants pour ces deux sortes d'études. Ses titres de noblesse sont plus anciens ou plus récents, tirés de la géologie, ou de l'histoire morale et politique. C'est donc pour elle une bonne fortune singulière, d'avoir fait l'objet d'un déplacement de cet Inspecteur des monuments historiques qui, pouvant sans doute prévoir les résultats surtout négatifs de ses recherches, voulut néanmoins, ayant jadis composé « de chic » *Mateo Falcone* (2), voir enfin réellement le pays qu'il avait décrit, et qui allait, à la suite de ce voyage, devenir l'auteur de *Colomba*.

I

Dans une rapide introduction, l'auteur esquisse à grands traits l'histoire de la Corse, ensemble confus qui, sauf l'accalmie du XII^e siècle sous le régime pisan, lui inspire un sentiment général d'horreur. Ce sentiment sera partagé par quiconque n'aura pas examiné le gouvernement de Pascal Paoli (3). Mais le fait le plus remarquable c'est que la personnalité ethnique et morale de la Corse se soit maintenue aussi vigoureuse malgré les vicissitudes extraordinaires de son histoire : elle eut beau subir la domination des puissances qui ont tour à tour dominé la Méditerranée, « elle ne perdit jamais le sentiment de sa nationalité. » Et celui-ci est purement

(1). En raison de la grande rareté de cet ouvrage, les lecteurs de la *Revue* apprécieront la fidélité scrupuleuse d'un Compte-rendu qui leur permettra de le connaître sans le posséder. (N. d. l. D.)

(2) *Revue de la Corse*, n° 7. (Janv. - Février 1921).

(3) *Revue de la Corse*, n° 5. (Sept.-Octobre 1920) pages 99-100.

spontané, il se confond avec l'âme même du peuple. Ni les seigneurs ni les évêques n'exercèrent une influence profonde. D'autre part il n'exista jamais une bourgeoisie aisée capable de créer des œuvres de luxe. Quels monuments peut-on s'attendre à trouver en un tel pays? Rien de remarquable assurément. « Pauvres, nullement enthousiastes de dévotion, exploités par des gouverneurs avides, les Corses n'ont jamais pu cultiver les arts. »

Cette impression d'ensemble sera confirmée par les trois chapitres du livre, consacré le premier presque exclusivement à la préhistoire, le deuxième à l'époque romaine, le troisième aux temps modernes.

II

Les monuments les plus curieux sont antérieurs à l'époque romaine : ce sont des groupes mégalithiques comme on en rencontre en Bretagne (1).

Le premier est situé sur la rive gauche du Taravo, à l'ouest de Sollacaro. Ce sont quatre grosses pierres plates, grossièrement équarries. La quatrième, actuellement renversée, est la plus grande : 3m 10 sur 2 m. 60 ; elle devait servir de toit aux trois autres qui sont enfoncées dans le sol. « Dans le pays le dolmen s'appelle la Stazzona (2) del Diavolo. » Vingt mètres plus loin quatre autres blocs, couchés, plus longs et plus larges que les précédents, ont pu former des menhirs, comme ceux dont il va être question.

Plus au sud en effet, l'auteur signale les stantare du Rizzanese. Ce sont deux menhirs, encore debout, dont le plus grand a 3 mètres de hauteur, fortement inclinés l'un vers l'autre. Le lieu se nomme le Stantare (sur le chemin de Sartène à Propriano). Plus au sud encore, les Stantare della Bocca della Pila sont également au nombre de deux : le croquis nous montre comment l'un d'eux a été utilisé pour un mur en pierres sèches. Mérimée remarque que le mot Stantara n'est pas plus italien que Stazzona, mais renferme probablement une racine latine. Il faut sans doute ajouter que cette racine (Stare) se retrouve dans le mot *Stazzu* apparenté à Stazzona ; chez les bergers transhumants *Stazzu* désigne une cabane en pierres sèches faite pour la saison d'été.

Enfin dans la vallée de Cauria se trouve une stazzona, plus importante, composée de huit pierres enfermant un espace de 3m15 sur 2m.05, avec 1m. 65 de hauteur. A 300 mètres

(1) Voir dans l'édition N° 38 de *l'Indicateur de la Corse* (Été 1922 — 1 fr. 50) les deux monographies illustrées sur les *Monuments Préhistoriques* et les *Monuments Historiques* de la Corse. (N. d. b. D.).

(2) Ce nom de Stazzona sera donné dans *Colomba* (p. 185) au maquis où Brandolaccio mène Ors'Antone.

de là on voit encore cinq stantare debout et quatre couchées plus une dixième presque entièrement enterrée. Non content de donner une description très détaillée de cette remarquable stazzona, l'auteur nous présente hors texte les croquis qu'il a pris sur les lieux : 1° le levé des huit pierres ; 2° le dessin du toit, avec les trois rigoles qui y sont creusées ; 3° la vue d'ensemble de la stazzona, que l'on peut comparer à la photographie reproduite par M. Ambrosi, (p. 25 de *l'Histoire des Corses*). d'après le cliché T. de Caraffa. Ce dernier ouvrage cite, p. 30, d'après l'abbé Letteron, une liste plus complète de monuments mégalithiques ; pour la région sartenaise, sur les cinq dolmens qui figurent sur la liste, deux seulement sont indiqués sur la carte préhistorique qui lui fait vis-à-vis, les trois autres étant figurés par les « stations ».

Mérimée, on l'a vu, s'est presque borné à cette région Sartenaise. Il avait pour cela de bonnes raisons, qui ne concernent pas toutes, la préhistoire. Ceux qui voudront les connaître liront, dans l'article documenté et pittoresque de M. Lorenzi de Bradi (1) le récit de ses relations avec le commandant Orso Carabelli qu'il avait connu à Paris et qui l'invita à venir à Fozzano. Là il connut la sœur du commandant, cette Colomba qui devait donner son nom à son principal ouvrage et qui fit sur son esprit la plus vive impression. Il était alors âgé de 36 ans. Il s'éprit de la fille de cette Colomba réelle, aussi belle et aussi farouche que sa mère (la carabine. dit M. Lorenzi de Bradi, était son bijou préféré) au point de la demander en mariage. Et malgré l'échec de ce projet il resta en relations amicales avec toutes deux, comme en témoignent des lettres dont M. Lorenzi de Bradi publie le fac-similé.

III

Ayant terminé sa description des Stazzone, Mérimée n'a pas de peine à établir leur identité avec les dolmens du continent. Mais l'origine et la destination des dolmens sont elles-mêmes fort obscures. Sont-ce des autels celtiques ? Il est peu probable que les peuples celtes du continent aient envoyé des colonies dans notre île. « Le fait cependant n'est point impossible, et quelques considérations viennent s'y rattacher, qui le rendent moins improbable. » (p. 36)

Il s'agit de considérations ethnographiques. Arrivé en Corse avec l'idée que les indigènes sont de race ibérique, Mérimée vérifie d'abord cette idée à Bastia, mais en parcourant les montagnes de l'intérieur il remarque des physionomies toutes nouvelles.

(1) *Revue de France*, 15 déc. 1921, *La vraie Colomba*.

Le montagnard de Coscione ou des environs de Corte est hâlé, noirci par le soleil ; mais il a des couleurs carminées, et la teinte de sa peau est claire. Chez le Génois, au contraire, la teinte olivâtre de la peau semble résulter d'une matière colorante répandue dans l'épiderme.

On peut faire une remarque semblable pour la couleur des cheveux. Parmi les Corses que je crois de race pure, les cheveux d'un noir bleu sont aussi rares que dans nos provinces du nord. Les cheveux châains des montagnards de Corte, souvent bouclés ou crépus, ont des reflets dorés très vifs, et leurs couches inférieures sont infiniment plus claires que celles qui sont continuellement exposées à l'action du soleil.

En résumé, les traits du montagnard corse ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'habitant de la France centrale : Il sont précisément ceux que le Dr Edwards attribue à la race gallique, que l'on croit la plus anciennement établie en Gaule (p. 38-39).

L'anthropologie n'est sans doute pas plus avancée aujourd'hui qu'à l'époque d'Edwards, si ce n'est qu'elle a pris une conscience de plus en plus nette de ses limites. L'espèce humaine est si vaste, et les mélanges de races ont été si fréquents ! Les ressemblances morales invoquées en faveur de la thèse sont encore plus vagues que les ressemblances physiques. Amédée Thierry avait donné du Gaulois la description ethnologique suivante : « bravoure personnelle, esprit franc, impétueux, ouvert à toutes les impressions, éminemment intelligent ; à côté de cela une mobilité extrême, une répugnance marquée aux idées de discipline, beaucoup d'ostentation, enfin une désunion perpétuelle, fruit de l'excessive vanité. » Eh bien ! cette définition peut servir, trait pour trait, à caractériser le Corse, depuis la bravoure personnelle jusqu'à l'excessive vanité « qui, même chez les plus grands hommes, dégénère en ostentation ridicule. Qu'on se rappelle la robe de satin et la couronne de lauriers de Napoléon. »

Alors le caractère corse est identique au caractère gaulois ? Pour pouvoir l'affirmer, Mérimée discute dans une note très étendue et très importante (p. 41-42) l'objection que l'on peut tirer de la vendetta. « La vengeance corse n'est, à proprement parler, qu'une forme ancienne et sauvage du duel, que je crois parfaitement national et enraciné chez nous. » Il est vrai qu'en France le duel est spécial à la classe aristocratique, tandis qu'en Corse les préjugés de classe paraissent absents.

Les riches, étant tous propriétaires, vivant de leurs terres au milieu de leurs fermiers et de leurs bergers, qu'ils traitent avec beaucoup plus de politesse qu'on ne le fait en France. Souvent on voit le maître assis à table avec ses ouvriers qui l'appellent par son nom de baptême et se considèrent comme membres de la famille. Cet amour de l'égalité qui pour le dire en passant, n'est pas un des traits les moins

prononcés du caractère français, produit ce résultat que riches et pauvres ont les mêmes idées parce qu'ils les échangent sans cesse. Sur le continent les gens aisés des villes se battent, mais ils vivaient avec le peuple le peuple, se battraient aussi.

Comme on le voit, toutes ces raisons enchevêtrées n'aboutissent point à rendre compte de la différence de mœurs entre les deux pays. Puisque l'amour de l'égalité leur est commun, pourquoi a-t-il des conséquences si différentes ? Pourquoi, sur le continent, les gens aisés ne fréquentent-ils pas le peuple ? Et pourquoi ce peuple, ayant le même caractère gaulois que le peuple corse ou l'aristocratie française, ne pratique-t-il pas la vendetta ou le duel, et attend-il d'être incorporé dans l'armée pour devenir sensible au point d'honneur ?

La vérité est que le préjugé de classe n'est absent de la Corse que lorsque le préjugé de famille ou de clan, qui lui a donné naissance et qui n'est pas plus égalitaire, garde encore sa force et sa forme primitives. La vendetta, c'est la guerre sous sa forme la plus ancienne, c'est-à-dire non d'Etat à Etat, mais de famille à famille, ou plus exactement de clan à clan. Lorsqu'une société plus étendue, dans laquelle les familles sont intégrées, se charge elle-même des réparations de droit, cette guerre n'est plus permise que pour les questions que la société ne peut régler (le duel dérive du « jugement de Dieu »). La fine intelligence de Mérimée ne s'y trompe pas : c'est vers l'analyse historique qu'elle se tourne pour trouver l'explication complète de ces différences de mœurs. « J'ajouterai que la vengeance fut autrefois une nécessité en Corse, sous l'abominable gouvernement de Gênes où le pauvre ne pouvait obtenir justice des torts qu'on lui faisait ». Mais les faits historiques sont bien plus complexes que cette simple explication ne le ferait croire. La vendetta ne date pas des injustices de l'autorité génoise ; bien plus ancienne que celle-ci, elle fut, dans notre île comme ailleurs, l'application originelle et intégrale du principe de la solidarité domestique à la responsabilité. Sur ce point l'autorité génoise ne fait que sanctionner la responsabilité collective établie par la tradition. Cela ressort en particulier du livre de Busquet, *Le Droit de la Vendetta et les Paci corses*, analysé par M. Louis Villat qui dit notamment (1) : « En d'autres termes — et c'est le caractère le plus remarquable de ce droit répressif — la justice d'Etat ne procède pas autrement que la justice privée ».

Il ne faut pas s'en étonner : partout la répression du meurtre a eu pour origine la vengeance domestique. Les historiens

(1) *Revue de la Corse*, n° 11 (Sep.-Octobre 1921) p. 139.

les plus récents de l'organisation pénale de la cité antique (1), nous montrent que la poursuite légale contre le meurtrier dérive de l'ancienne vengeance du clan. Aux termes de la loi de Dracon les cousins issus de germains, les alliés et les phratères participent, avec les parents plus rapprochés, à cette poursuite. Ainsi la cité n'a fait que prolonger en les renouvelant les sentiments qui animent la famille ; elle a intéressé toutes les familles à l'élimination de la souillure que le meurtre laisse derrière lui. On peut donc dire que sans la vendetta la justice n'aurait pu naître. Un Corse contemporain de Colomba comprend ou plutôt sent toute la force du devoir qu'exprime le mot classique τιμωρα. L'acte par lequel on garde l'honneur du mort, en le vengeant, atteste une solidarité si forte entre les membres d'une famille, que la mort ne peut la rompre. Or, *ce qui caractérise vraiment le règne humain c'est cette impuissance de la mort*. Pour ceux qui savent aimer, la mort n'est qu'une occasion de plus de prouver la force de leur amour. Mérimée raconte qu'à Bocognano, un homme étant mort de la fièvre, ses amis vinrent l'embrasser « suivant l'usage de cette localité, et l'un d'eux lui dit : Que n'es-tu mort assassiné, nous t'aurions vengé ». Faut-il en conclure que « la Corse est encore loin de ressembler au continent (2) » ? Hélas ! n'est-ce pas sur le continent que durant quatre années nous avons souvent entendu regretter que tel ou tel, mort de la fièvre, ne fût pas mort *di mala morte* ?

(à suivre)

F. SANTONI

ETUDES HISTORIQUES SUR LA CORSE

SAMPIERO EN CORSE (3)

(SEPTEMBRE 1565-AVRIL 1566)

Catherine de Médicis ne voulait pas qu'on pût l'accuser de violer la paix de Cateau-Cambrésis, en soutenant Sampiero. Soutenir un « rebelle » que la République s'efforçait de prendre mort ou vif, c'était évidemment entrer en lutte avec elle, et c'était s'exposer aux rigueurs de Philippe II, fidèle allié des Génois. Elle n'encourrait pas ce reproche et ne s'exposerait pas à ces rigueurs si elle venait simplement

(1) G. Gløse, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*. — L. Gernet, *Le développement de la pensée juridique et morale en Grèce*.

(2) p. 198. Le trait est utilisé dans *Colomba* p. 125.

(3) Voir article précédent, n° 13, page 14. — La série de ces re-

en aide aux Corses, dont la couronne de France était la protectrice en vertu même des traités. Elle avait donc pris ce biais, et déclaré que les Corses devraient lui exposer leurs requêtes par des représentants autorisés. Léonard de Corte, qui était l'un des douze, avait été chargé de cette mission, et il était parti en compagnie d'Antonpadovano.

Celui-ci, en son voyage, avait trouvé un tel accueil et reçu de tels encouragements qu'il n'y avait pas à mettre en doute les bonnes dispositions de la reine. Sampiero et ses compagnons étaient pleins de confiance. L'un d'eux disait : « Si l'affaire ne réussit pas dans ces conditions, *mi sbattezzo* (je renie Dieu). Antoine de Saint-Florent qui, pour les soustraire aux périls de la guerre, avait fait passer en France sa femme et sa fille, envoyait son gendre auprès d'elles pour les ramener en Corse. Sampiero, passé dans le delà des monts, faisait bâtir un fort à Olmeto et un autre à Sagone pour que les navires venant de Provence ne fussent pas exposés aux insultes des Génois. Pour suffire à une telle besogne et à l'entretien des soldats qui lui restaient, ce n'était peut-être pas assez des tailles qu'il faisait percevoir, et il s'aidait probablement de ses propres deniers. Il avait, quand il vint en Corse, quelques milliers d'écus déposés chez Maître Thomas Lencio, à la fin de cette campagne les dettes auront remplacé les créances.

Du côté des Génois, Etienne Doria avait obtenu son rappel et se reposait dans ses terres. Son successeur, Jean-Pierre Vivaldi, n'était pas comme lui un militaire de profession, mais un de ces administrateurs qui savent tenir tous les emplois. Chargé d'exploiter les succès de son prédécesseur et d'amener les Corses à une soumission sans réserve, il trouva un auxiliaire dans Achille de Compocasso. Refusant tout accord avec Sampiero, celui-ci s'était de nouveau tourné vers Gênes et avait demandé au Sénat de le remettre en grâce. Il avait été entraîné par Sampiero, séduit par l'espérance de la liberté ; mais depuis que Sampiero tirait tout à lui et voulait donner un autre maître à la Corse, il tenait à retourner à son vrai Seigneur, la République de Gênes : « Pardonnez-moi, disait-il, pardonnez à tous ceux qui ont failli, et la tranquillité renaîtra aussitôt. Quand la tranquillité sera complète, vous n'aurez point de peine à trouver de

marquables articles, qui se poursuivent régulièrement dans la *Revue de la Corse* depuis le n° 6 de la 1^{re} année, constitue la documentation la plus sûre et la plus précieuse, sur la dure et patriotique campagne soutenue contre les Génois par Sampiero jusqu'à sa mort. Les historiens qui voudraient s'occuper des actes militaires du héros de l'indépendance corse ne trouveront nulle part pareille abondance de documents authentiques et inédits.

(N. d. l. D.)

bonnes raisons de nous châtier : « *che siamo tutti omini di inimicizia e sempre faremo disastri* » Il reçut sa grâce à genoux, des mains du nouveau commissaire, prit tous les engagements qu'on voulut et rentra chez lui avec quelques livres de poudre et de plomb. On lui donnait à commander une trentaine de soldats Corses qui servaient la République. Il devait avec eux dresser des embuscades aux rebelles, et *insanguinarsi*, se plonger dans le sang de ses compatriotes.

« Nous voilà tranquilles du côté de Nebbio et de Bigorno, écrivait Vivaldi, il n'y a plus qu'à trouver trois ou quatre caporaux disposés à faire de même. Dispersés dans le pays, ils empêcheront les rebelles de se recruter et même de se mouvoir ». Les caporaux de Matra, d'Alesani (Petricaggio), de Verde, de la Pancheraccia négociaient avec le commissaire, le piévan de Campoloro et aussi Jacques de la Casabianca. Ce dernier était le plus puissant de tous. « Si nous pouvons avoir Jacques avec nous, nous pouvons dire que nous avons tout le deçà des Monts ».

Sur ces entrefaites le bruit se répandait que Léonard était de retour et qu'il était porteur de dix mille écus. Le commissaire traitait ce bruit d'invention ; mais les négociations entamées ne marchaient plus, l'agitation reprenait ; et quelques semaines après, Sampiero traversait le Niolo et arrivait à Corte (16 janvier 1566). Il était accompagné d'une cinquantaine d'hommes à pied ou à cheval et faisait déployer huit enseignes, portant un lion noir sur fond blanc avec cette inscription *Pugno pro patria*. Après deux jours passés au couvent des Franciscaines, il se rendit à Altiani pour une *Veduta* qu'il avait convoquée. Les hommes importants, ceux qu'on appelait les chefs, étaient accourus. Quelques-uns se plaignirent : *li avete rovinati*, vous nous avez perdus, aurait dit Jacques de la Casabianca. Il n'eut pas de peine à montrer que rien n'était perdu, tant qu'on avait la protection du roi de France.

Deux gentilshommes français, fraîchement débarqués, donnaient par leur présence, du poids à ses paroles.

La France fut acclamée : *fù gridato Francia*. Sampiero alors nomma quatre capitaines de cavalerie et six capitaines d'infanterie. Parmi ces derniers se trouvait Luce fils de Jacques de la Casabianca. Il les chargea de lever promptement leurs compagnies et leur donna rendez-vous dans un mois à Lento, dans les Costère. Rentré dans le delà il envoya à ces capitaines leurs brevets avec cent écus pour chacun d'eux ; et ne voulant pas qu'il y eut des mécontents, chargea Antoine de St Florent de distribuer de l'argent à ceux qui avaient espéré avoir une compagnie, et n'avaient pu l'obtenir.

Quand il revint dans le deçà, il prit par Orezza et Ampugnani, s'y arrêta quelques jours et décida Jacques de la Casabianca à marcher avec lui. Le plan conçu par Jean-Pierre Vivaldi était par terre.

En apprenant que les Corses se rassemblaient à Lento, le commissaire Génois fit passer à Saint-Florent toute la cavalerie qui se trouvait dans le deçà des monts, la plaine du Nebbio était pour ses opérations un champ très favorable. Il y fit passer en même temps plusieurs compagnies d'hommes à pied, et en particulier les soldats Corses au service de la République. Achille de Campocasso qui parcourait le pays avec eux, arriva jusqu'à Urtaca. Il y avait là une tour qui servait à Sampiero pour surveiller la route entre Saint-Florent et la Balagne. Ceux qui la gardaient vivaient là avec leurs femmes; et celles-ci étaient censées faire le guet, quand les hommes allaient en embuscade. Fatiguées de vivre ainsi enfermées, quelques-unes avaient descendu l'escalier mobile et dépassé l'enceinte, quand Achille courut à la tour et s'en empara, trouvant la porte ouverte.

Les Génois recouvraient ainsi la libre communication avec la Balagne. La piève de Caccia, encore toute meurtrie des dévastations d'Etienne Doria, était à découvert de ce côté là : il faudra dans quelques mois une compagnie pour la protéger. Sampiero ne s'arrêta pas à ces considérations. Il avait rejoint ses capitaines, et se disposait à entrer dans le Nebbio. Il importait d'enlever cette province à l'entreprise des Génois. Il avait avec lui près de 700 hommes; 200 étaient des soldats de fortune (venturieri), les autres s'étaient enrôlés par besoin de vivre. En guenilles et sans souliers, il n'inspiraient que peu de confiance, et Sampiero jugea qu'il fallait les aguerrir avant de les exposer aux coups de l'ennemi. A Lento, sur une éminence, il faisait relier entre elles quelques maisons qui s'y trouvaient, en faisait un fort, y mettait des approvisionnements, et montrait à ces hommes qu'ils avaient là une retraite assurée. Après quoi, il se mettait en marche, prenant par les chemins difficiles et ne s'écartant guère des hauteurs. Il arriva ainsi à Sorio, puis à Santo-Pietro, et revenant de là à Rapale, puis à Murato, alla s'établir à Oletta (6 mars). C'était le village le plus important de la province, celui qui offrait le plus d'avantages pour vivre et aussi pour combattre. *Comodo d'habitatione, abondante di vino e carne* (1), voilà pour vivre; et pour combattre, il était maître, sur ces pentes abruptes, de choisir l'heure de descendre dans la plaine. Il tenait sa ligne de retraite assurée par Olmeta et Murato; puis, ayant

(1) Expressions de Vivaldi.

pris cette précaution, poussait son avant garde jusqu'à Fari-nole. Les soldats qu'il avait réunis faisaient leur apprentis-sage, et les Gênois, concentrés à Saint-Florent, se sentaient braves.

Quant aux populations, Sampiero s'efforçait de ne pas faire peser trop lourdement sur elles les maux de la guerre. Ses fourrageurs allaient s'approvisionner jusque dans la Casinca. Il exigeait que les terresensemencées fussent respectées, et Léonard de Corté ayant lâché son cheval dans un champ de blé, son cheval fut tué. Il était venu, disait-il, pour les délivrer, non pour les opprimer. Sauf les partisans d'Achille de Campocasso, les habitants se laissaient gagner et bon nombre lui prêtaient serment de fidélité. Le commissaire génois demandait des renforts au Sénat : « Si les choses continuent de ce pas, écrivait-il, les Corses pourraient bien, à la moisson, avoir conquis leur liberté ».

Il ne devait pas en être ainsi. Pendant que le commissaire écrivait, on se battait entre Oletta et Saint-Florent. Jacques de la Casabianca, qui montait un cheval bizarre, se trouva loin des siens, en présence d'un petit soldat génois qui l'attaqua vigoureusement. D'autres soldats vinrent en aide au premier; et Jacques, voyant le danger, excitait son cheval à s'éloigner; mais rebelle au frein et à l'éperon, le cheval refusait de bouger et livrait son cavalier aux ennemis qui l'accablaient. Aussitôt pris, aussitôt mis en sûreté. Quand les Corses apprirent qu'il était prisonnier, les armes leur tombèrent des mains. Sampiero lui-même cessa de combattre, et tous rentrèrent à leurs cantonnements (14 mars).

Le lendemain, on les voyait étendus au soleil, sans sentinelles pour les garder, et presque sans paroles. Les partisans de Jacques, qui étaient nombreux, pensaient au parti qui serait le plus avantageux pour le chef, et Luce, son fils, n'en trouvait pas de meilleur que d'abandonner la lutte. Il prirent donc congé de Sampiero.

Informé de tout, le commissaire écrivait : « Jacques a reçu deux blessures graves. S'il venait à mourir, Sampiero serait dans la joie. Il pourrait compter désormais sur son fils et ses partisans résolus à le venger. Je fais ce que je peux pour le conserver en vie *per tener lo vivo*. Les barbiers assurent que les blessures ne sont pas mortelles, et ses partisans m'ont fait parvenir leurs offres. »

Le commissaire, qui avait dans son jeu Achille de Campocasso, tenait dans sa main Jacques de la Casabianca. Ce qu'il avait projeté en arrivant en Corse, venait de se réaliser. Il se sentait le maître. Sampiero avait contre lui les deux caporaux les plus puissants du deçà des monts; les

autres qui étaient neutres allaient probablement se montrer hostiles ; son armée se disloquait. Pour remédier à une pareille situation, le courage et les combinaisons ne suffiraient pas.

Il lui fallait céder à des circonstances impossibles à prévoir et abandonner le Nebbio. La retraite se fit sur Lento. Là il partagea ce qui lui restait d'hommes en trois groupes. Il envoyait l'un à Castellare de Casinca, l'autre à l'entrée de la Balagne, du côté d'Urtaca.

Le premier devait évidemment surveiller les menées du commissaire génois avec les parents de Jacques de la Casabianca ; l'autre protéger la piève de Caccia qui n'était pas encore remise des dévastations d'Etienne Doria, et tous deux devaient empêcher l'ennemi de pénétrer au cœur du pays. Quant à lui, il se retirait dans le delà des monts.

Sera-t-il plus heureux ?

(A suivre)

Dom Ph. MARINI, O. S. B.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Une lettre inédite de Pascal PAOLI

Rostino, li 5 novembre 1790 (1)

Stimatissimo Sigr Ordioni (2)

Codesto distretto (3) ha il diavolo in corpo contro dei frati. (4) Ier sera è arrivato qui l'esprovinciale di Niolo (5) con un ordine di portarsi in tre giorni al convento di

(1) Paoli, quoique commandant en chef des gardes nationales et président de l'administration départementale, avait fixé sa résidence à Rostino.

(2) Ordioni (de Niolo) l'un des plus dévoués partisans de Paoli ; commandait avant 1769 l'escadrille corse de l'île Rousse chargée de la défense des côtes occidentales. S'exila après Ponte-Novo, revint avec Paoli. Perelli a publié dans le *Bull. de la Soc. des sciences* plusieurs lettres à lui adressées par Paoli qui lui parle très amicalement.

(3) Le district de Corte, dont le Niolo faisait partie. Conformément au décret du 15 janvier 1790 qui avait créé l'administration départementale, la Corse fut divisée en 9 districts (Bastia, Oletta, la Porta Cervione, Corte, l'île Rousse, Ajaccio, Vico, Tallano).

(4) L'expression ne semble pas trop forte. Ce district était particulièrement turbulent, grâce à l'agitation qu'y entretenait Gaffori. Deux gardes nationales rivales avaient été élues. En août les Niolins avaient même fait à Corte une descente en armes arrêtée par l'intervention de Paoli. En octobre les passions furent de nouveau excitées par l'arrivée de Colonna Cesari Rocca député à la Constituante, qui avait voté la Constitution civile et à qui l'on prêtait ces propos : « Nous allons apprendre aux curés à filer droit. »

(5) Le provincial de Niolo était sans doute au nombre des réfractaires à la Constitution.

Sisco (1) in Capo Corso. Quest'ordine è sottoscritto solamente dal Sigr Chiarelli (2) che si qualifica col titolo di Decano, e dice che questo esilio viene ingiunto dal Direttorio. (3) Io ho luogo a credere che sia suppositizia l'ingiunzione del Direttorio, apocriso l'ordine di costi, non avrebbe mai dovuto esser sottoscritto dal Chiarelli, ed avrebbe dovuto esserci almeno l'autentica del Segretario. (4) Ho detto al Padre di trattarsi in Casinca, e per la verificazione ho scritto in Bastia. (5) Se c'è qualche superchieria io già prevedo che qualcheduno ne soffrirà mortificazione. Vi prevengo ancora che nella pieve di Niolo si commettono delle violenze. Se mi vengono più altri ricorsi io sarò obbligato a prevenire il Comitato delle ricerche (6) di tener gl'occhi addosso in modo speciale alle operazioni di codesto distretto, il quale pare che ne voglia contro i frati, e contro gl'antichi patriotti. Se io non lo faceva tacere, il Marchioni di Rogna (7) voleva insistere per esser giustificato nelle regole contro le accuse costi presentate contro di esso. Ne avrei avuto dispiacere perché rinviando le cose vidi che il Sigr Benedetti (8) si sarebbe trovato male, e forse la sua elezione invalidata; poiché mi viene supposto ch'egli sia ancora sotto una procedura criminale. Vedete quale scandalo ne sarebbe successo. Voi che siete stato lontano da Corsica per tant'anni, e che non avete alcun partito, vi prego di invigilare, perché questo maledetto spirito di divisione, e le animosità non deturpino le procedure di codesto governo. Cordialmente vi saluto.

Vostro Dev^{mo} ed Obq^{mo}. Servo PASQUALE de PAOLI (9)

(1) Le couvent de Sisco, comme celui de Niolo, appartenait aux Récollets, ordre mendiant.

(2) Inconnu. Peut-être le même que le curé Chiarelli que Paoli qualifiait de *birbo* dans une lettre de 1768.

(3) Le Directoire du département (8 membres) désigné au début d'octobre 1790 par les 36 « administrateurs » élus dont Paoli était le président. Seul le Directoire était qualifié pour prendre l'initiative de ce transfert.

(4) L'avocat Panattieri, secrétaire du Directoire.

(5) A Bastia, siège du Directoire.

(6) Comité d'enquête sur les suspects; un des rouages de l'administration départementale.

(7) Sans doute Carlo Filippo M. que le secrétaire d'état North, du gouvernement anglo-corse, remerciait pour les services rendus dans la chasse au rebelle Gambini (lettre du 5 sept. 1796, publié par A. Ambrosi dans le *Bull. Soc. Sc.* du 1^{er} Trim. 1922) Il devait avoir succédé alors à Benedetti à la tête des milices de la pieve de Rogna.

(8) Gio-Quilicé B. nommé le 16 mars 1790 commissaire de la pieve de Rogna et chef du détachement des milices locales (cf. *Correspondance du Comité supérieur siégeant à Bastia*, publiée par le chanoine Letteron dans le *Bull. Soc. Sc.* en 1898).

(9) Traduction : *Rosino* 5 novembre 1790. — Très estimé M. Or-dioni. Votre district a le diable au corps contre les moines. Hier soir

La lettre qu'on vient de lire est inédite. Tommaseo (1) et Perelli (2) qui ont publié la correspondance du « Père de la Patrie » l'ont ignorée. Elle est la propriété du poète Lucciardi qui a bien voulu nous autoriser à la reproduire. Nous remercions aussi notre éminent collègue et ami, l'historien Ambroși, dont la science parfaite du passé corse nous a été d'un précieux secours.

Cette lettre se rapporte à un épisode des relations de l'Église et de l'État sous les gouvernements révolutionnaires. Le 13 février 1790, l'Assemblée constituante avait supprimé les ordres religieux ; les moines devaient rentrer dans la vie civile où ils recevraient — après déclaration devant la municipalité du lieu — une pension convenable. Ceux qui désiraient continuer la vie claustrale devaient se retirer dans les maisons qui leur seraient indiquées. Peu de religieux ayant quitté leur ordre, on décida ensuite que ceux restés dans leurs couvents pourraient continuer la vie commune. Toutefois s'ils étaient moins de vingt, ils devaient être au besoin réunis à des religieux d'autres ordres. C'est à un transfert de ce genre qu'il est fait allusion ici.

La Constitution civile du clergé, qui visait plus spécialement le clergé séculier, avait été achevée le 2 juillet 1790. Elle imposait aux prêtres le serment de fidélité au Roi et à la

est arrivé ici l'ex-provincial de Niolo qui a reçu l'ordre de se rendre en trois jours au couvent de Sisco dans le Cap-Corse. Cet ordre est signé seulement par M. Chiarelli qui se donne le titre de Doyen et dit que cet exil est ordonné par le Directoire. J'ai lieu de croire que l'injonction du Directoire est apocryphe ainsi que l'ordre venu de là. Il n'aurait jamais dû être signé par Chiarelli, et aurait dû porter au moins la légalisation du secrétaire. J'ai dit au Père de rester dans la Casinca et j'ai écrit à Bastia pour la vérification. S'il y a là quelque abus, je prévois déjà que quelqu'un en sortira mortifié. Je vous avertis aussi que des violences sont commises dans la piève de Niolo. Si d'autres recours arrivent encore jusqu'à moi je serai obligé de prévenir le comité des recherches afin qu'il surveille spécialement les opérations de ce district qui semble en vouloir aux moines et aux anciens patriotes. Si je ne lui avais pas imposé silence, Marchioni de Rogna voulait insister pour être justifié dans les règles contre les accusations dont il a été l'objet dans ce district. J'en aurais eu du déplaisir, car en allant au fond des choses je vis que M. Benedetti aurait eu à en souffrir et que peut-être son élection aurait été invalidée ; car il me revient qu'il est encore sous le coup d'une instruction criminelle. Vous voyez quel scandale en serait résulté. Vous qui avez habité loin de Corse pendant si longtemps et qui n'avez aucun parti, je vous prie de veiller à ce que ce mauditesprit de division et les animosités ne fassent pas la procédure dans ce gouvernement.

Je vous salue cordialement. Votre tout dévoué et obligé serviteur.

(1) *Lettere di Pasquale Paoli*. Florence, 1846.

(2) *Lettres de P. Paoli*. Collection de la Société des Sciences Cor-ses. Bastia, 5 volumes.

Constitution. Ces deux lois furent appliquées en Corse « sans scandale et sans inconvénient » comme l'écrivait Pozzo-di-Borgo, procureur-syndic du département, qui ajoutait : « les moines ont été expulsés avec indifférence, les ministres des autels n'ont eu à souffrir aucune persécution, ni la religion aucune atteinte. » C'est seulement en juin 1791 que la loi provoqua des troubles sérieux, (à Bastia on pilla la demeure de l'évêque « jureur » Guasco) troubles que Paoli, sur mandat de la Législative, réprima énergiquement.

Paoli reconnaissait les grands services rendus autrefois à la cause de l'indépendance par le clergé corse qui non seulement se mêlait aux révoltés mais contribuait par des dons gratuits aux dépenses de la guerre, et qui offrit souvent les cloches de ses églises et les calices de ses autels pour permettre de continuer la lutte. Paoli avait dit : « Les religieux ont été, au temps de nos malheurs, d'excellents patriotes, et leurs couvents furent les magasins de la patrie ; si on les en chasse, ces édifices qui sont les monuments de la piété de nos ancêtres tomberont en ruines. Qu'on les y laisse et qu'on leur demande de se rendre utiles dans l'enseignement, dans le culte, etc. » (1). Toutefois, quand la Constitution Civile fut promulguée, il jugea qu'il était raisonnable de l'appliquer, et cela dans un but de pacification. On voit dans cette lettre quel souci il avait de la régularité de la procédure à ce sujet. On y retrouve aussi volontiers le témoignage de son aversion pour ce qu'il appelle justement *maledetto spirito di divisione*, lui qui aimait à répéter dans sa paternelle sollicitude : *Non mi guastate il riposo del popolo*.

Paul ARRIGHI.

IMPRESSIONS DE CORSE

Le voyage de FLAUBERT en Corse

Gustave Flaubert allait finir ses dix-neuf ans, étant né en décembre 1821, lorsqu'il entreprit, en septembre et octobre 1840, avec des amis de sa famille, le voyage du midi et de la Corse. Parti de Rouen vers le 25 septembre il dut rentrer vers le 31 octobre.

Des nombreuses lettres qu'il adressa en cours de route, à sa sœur Caroline, trois seulement nous ont été conservées : elles figurent presque en tête de la fameuse Correspondance.

La première, datée de Marseille, le 29 septembre, ne présente qu'un médiocre intérêt. Le jeune touriste s'y décerne

(1) Rossi, *Osservazioni*. T. XIV, p. 1.

gravement à lui-même, le titre de voyageur consommé et touche, en passant, quelques mots des personnes qui l'accompagnent : M. le docteur Cloquet ; sa sœur, mademoiselle Lise que le docteur plaisante au sujet de son chapeau de cérémonie, au point de la faire pleurer ; un abbé qui apprécie outre mesure les figues et le raisin. Sur les illustres pays visités (par le canal du midi, les Pyrénées et le Rhône) rien qu'une brève note : à peine, devant les arènes de Nîmes, un cri d'admiration à l'adresse des vieux Romains. De sorte qu'à s'arrêter là, M. Albert Thibaudet pouvait sans grande injustice s'écrier dans une récente conférence. (Revue hebdomadaire du 17 décembre 1921) : « Le journal de cette première sortie est peu enthousiaste ; le beau voyage fut toujours pour lui celui qu'on rêve dans des pantoufles chaudes. »

Suivent cependant les deux lettres écrites de Corse. Le doigt de nos grands critiques est souvent distrait et M. Albert Thibaudet a sans doute sauté les pages 36, 37, 38 du premier volume qui les contient. Sinon qu'entendrait-il par enthousiasme et par beau voyage ?

Débarqué à Ajaccio, via Toulon, le 5 octobre, Gustave Flaubert envoie, le jour même, à sa sœur un mot qui n'a pas dû parvenir à destination. Le 6 et le 9 il pense encore à elle et cela forme une page pouvant servir de préface à toutes celles qu'il datera, dix ans plus tard, du Caire ou d'Alexandrie.

Le 6. — « Le pays où je suis ne ressemble pas plus à la Provence qu'à la Normandie et j'ai été très étonné de trouver des aloès et des bananiers. Ce matin au déjeuner nous avions sur notre table, deux grappes de raisin longues de plus d'un pied et pesant chacune quatre livres. Le ciel de la Corse est superbe et l'on ne peut s'imaginer rien de plus beau que la baie d'Ajaccio ; à Marseille déjà j'avais été étonné de la limpidité des eaux qui sont toutes bleues, mais ici elles sont bien plus transparentes encore ; on voit les poissons remuer et les herbes marines attachées au fond aller et venir sous la vague... à propos de maquis j'en ai vu hier dans la petite promenade que nous avons faite avant dîner. Toutes les montagnes en sont couvertes et à les voir de loin on les prendrait pour de grands champs d'herbes. »

Le 9 — « Je puis maintenant te parler de la Corse sciemment puisque j'ai vu une bonne partie du littoral occidental. Tous le pays est couvert de montagnes et les chemins montent et descendent continuellement, de sorte qu'on est enfermé dans des gorges et des maquis ; tout à coup le paysage change comme un tableau à vue et un autre horizon apparaît. La route que nous parcourions contournait le bord de la mer et

nous marchions sur le sable; il y avait un soleil comme tu n'en connais pas qui dominait toutes les côtes et leur donnait une teinte blanche et vaporeuse. Tous les rochers à fleur d'eau scintillaient comme du diamant et, à notre gauche, les buissons de myrthes embaumaient. J'ai pensé à toi ma bonne Caroline et à la joie que tu aurais à voir tout cela. Tu as bien raison d'aimer sites et gens, tout est admirable. Cet hiver au coin du feu nous en parlerons longuement tout en tisonnant. »

M. Albert Thibaudet on le voit, se trompe pour le moins à demi, sur les impressions de ce voyage. Flaubert l'accomplit, en Corse avec ravissement et s'il se propose de chauffer des pantoufles chaudes c'est pour le refaire, de mémoire tant il fut beau. Personne, en 1840, n'avait encore parlé de la transparence de nos ondes, du prestige de notre lumière, de la diversité de nos paysages comme cet adolescent, qui, plus équitable que beaucoup d'adultes n'a pas voulu non plus médire des hommes. Il n'était pas de ceux qui érigent les *sites* en antithèse aux *gens*.

« Tout ce qu'on dit sur la Corse est faux. il n'y a pas de pays plus sain et plus fertile; jusqu'à présent nous en sommes enchantés et l'hospitalité s'y pratique de la manière la plus cordiale et la plus généreuse. Nous avons été forcés de quitter notre hôtel et nous sommes logés dans de belles et bonnes chambres, dormant dans de bons lits et nourris à une bonne table, ayant chevaux, voitures et valets à nos ordres. Quand on voyage en Corse on mange et on couche dans la première maison venue dont on vous ouvre la porte à toute heure du jour et de la nuit. On ne paye jamais et la coutume est seulement d'embrasser vos hôtes qui vous demandent votre nom en partant. C'est un si drôle de pays que le préfet même ne peut s'empêcher d'aimer les bandits, quoiqu'il leur fasse donner la chasse. Il m'a promis de m'en faire connaître quelques uns dans les courses que je vais faire avec M. Cloquet dans la montagne. »

Sans préjudice de ces hypothétiques bandits, — en exercice, amis du préfet, Flaubert a reçu l'assurance que trois Corses de marque lui seraient présentés : « un ancien bandit, actuellement capitaine des voltigeurs » (Laurelli), « un ancien capitaine des volites du roi de Naples qui a suivi Murat jusqu'à sa mort et a été pour cela longtemps détenu dans les prisons de France et d'Italie » (Muledo), — enfin, Colomba : « Nous passerons par un village où nous verrons la véritable Colomba, qui n'est pas devenue une grande dame comme dans la nouvelle de Mérimée, mais une vieille bonne femme grossière et raccourcie ».

Les lettres du 9 au 30 octobre manquent à la collection et

c'est deux fois dommage. On aurait aimé lire, à côté d'autres descriptions, le portrait que le futur auteur de *madame Bovary*, a dû tracer à sa sœur après l'entrevue, de la célèbre héroïne en chair et en os, d'un roman qui n'était pas sien. Sous les rides, l'épaississement des traits, et le gros costume la distinction native de la fille des Caporaux n'aura pas, soyez en sûr, échappé, à l'observateur de vingt ans qui savait déjà voir les lieux autrement que Prosper Mérimée et les âmes mieux que M. le Préfet.

Flaubert a-t-il, comme il le promettait à sa sœur, enchanté l'hiver qui suivit cet automne par les récits de son voyage en Corse ? La Correspondance néglige de nous l'indiquer. La lettre qui vient immédiatement après celles du 9 octobre 1840-16 mai 1841, est de Paris où il s'essayait à l'étude du droit. Mais le même recueil nous permet d'affirmer que durable fut le charme de l'île méditerranéenne sur sa nature de grand artiste.

Le 19 mars 1842 il écrit de Rouen, à Ernest Chevalier :

«.. Seulement, quelquefois, quand le soleil se couche, je songe que j'arrive tout à coup à Arles; le crépuscule illumine le cirque et dore le tombeau de marbre des Aliscamps, et je recommence mon voyage, je vais plus loin, plus loin comme une feuille poussée par la brise :

*Ah ! je veux m'en aller dans mon île de Corse,
Par les bois dont la chèvre, en passant, mord l'écorce,
Par le ravin profond,
Le long du sentier creux où chante la cigale,
Suivre nonchalamment en sa marche inégale
Mon troupeau vagabond.*

C'est une belle chose qu'un souvenir, c'est presque un désir qu'on regrette ».

Le rude ouvrier de prose française qu'est Flaubert a rimé six vers peut-être dans son existence et c'est à la Corse qu'il en fait l'hommage éclatant. Il s'en fallut du reste de bien peu qu'il ne demandât un sujet d'ouvrage à nos vieilles chroniques. Le 15 Juin 1845 il en manifeste l'intention à son meilleur ami. Celui-ci (Ernest Chevalier) venait d'être nommé substitut à Calvi ! puis à Ajaccio. Bonne occasion, après lui avoir exprimé son sentiment sur le pays, pour solliciter de lui quelques documents :

« Tu m'as parlé de la Corse et surtout de la partie que je connais. J'ai revu dans ta lettre ces grandes bruyères de 21 pieds que j'ai traversées à cheval en allant de Piédicroce à Saint Pancrace. As-tu parcouru toute la plaine d'Aléria ! As-tu vu le soleil quand il reluit dessus ?

Je compte y retourner plus tard pour y ressentir encore une fois ce que j'ai senti déjà. C'est là un beau pays encore vierge du bourgeois, qui n'est pas venu le dégrader de ses admirations, un pays grave et ardent, tout noir et tout rouge. »

Et plus loin :

« Voici deux choses que je te demanderai : 1° Il y a à Bastia ou à Ajaccio, plus probablement à Bastia, des libraires qui ont publié des recueils de *ballate* corses. Aurais-tu l'amabilité de m'en acheter quelques uns ? — 2° Je désire m'occuper de Sampiero Ornano qui vivait vers 1560-70. Penses-tu que je puisse avoir en Corse quelques renseignements particuliers sur cet homme ? Je voudrais connaître l'état de la Corse de 1550 environ à 1650, la seconde moitié du XV^e siècle et la première du XVII^e ; si tu ne trouves rien tout de suite je t'en reparlerai plus au long dans une prochaine lettre ».

On doit déplorer, et même maudire, cette difficulté dans les recherches, coupable d'avoir détourné un Flaubert de notre histoire. Comme figure de virilité, Sampiero l'eût inspiré davantage que Mattheo le chef des Mercenaires. Les lettres françaises se fussent bien trouvées de la rencontre de ce pinceau et de ce modèle. Et quelle gloire sur notre île si l'auteur de *Salambô* avait pu la donner, telle Carthage, comme cadre à une de ses immortelles créations !

D. P. DE MARI.

UNE ENIGME HISTORIQUE

Christophe Colomb Corse et Français

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'article sur les origines de Christophe Colomb, publié par M. Colonna de Cesari Rocca dans la *Revue de la Corse* de janvier-février dernier.

Je ne saurais, pour ma part, regretter cette controverse qui me permet, une fois de plus, de défendre la cause de Calvi.

Comme c'est du choc que jaillit la lumière, la vérité, espérons-le, ne tardera pas à briller après ces savantes discussions.

Les arguments, présentés si habilement en faveur de Gènes par mon très distingué Compatriote, ne sont pas nouveaux, ni péremptoires, ni « écrasants ». Malgré son érudition, il n'est pas parvenu à infirmer la thèse si chaleureusement soutenue naguère par l'abbé Peretti et reprise par nous dans la *Revue Hebdomadaire* (1).

(1) Numéro du 8 octobre 1921.

Quoi qu'en dise M. de Cesari Rocca, cette vieille mais toujours intéressante question n'est pas tranchée, le mystère qui plane sur le berceau de Christophe Colomb n'est pas encore éclairci.

Ce mystère constitue une preuve relative en faveur de l'origine calvaise du Grand Navigateur qui, d'autre part, réunit les *plus fortes probabilités*.

C'est ce que nous allons tâcher de démontrer, en répondant d'une manière aussi claire et précise que possible, à notre honorable contradicteur. L'abbé Peretti nous fournira encore nos meilleurs arguments.

Et d'abord, voyons ce que nous apprennent les auteurs contemporains du Grand Amiral au sujet de son origine.

Robertson a exprimé la pensée de tous les auteurs consciencieux, quand il nous dit en parlant du célèbre Navigateur : « On ne connaît avec certitude ni le temps ni le lieu de sa naissance. »

Les historiens génois Gallo, Giustiniani et Foglietta, contemporains de Colomb, ne nous ont rien appris sur sa famille. Ils ne connaissent que son frère Barthélemy et savent uniquement qu'il était « Génois » *genovese*, « citoyen génois » *cittadino genovese*.

Si Gallo, plus affirmatif, a soin d'ajouter « ligure de nation et issu de parents plébéiens de Gênes », pourrait-on considérer cette assertion de l'annaliste génois comme un argument péremptoire établissant, à n'en plus douter, que Christophe Colomb est bien né à Gênes ?

Nous ne le croyons pas.

A notre avis, le témoignage de Gallo, dénué de tout détail généalogique sur la famille de Colomb, n'a pas plus de valeur que ceux de Giustiniani et de Foglietta qui semblent le lui avoir emprunté, et voici nos raisons :

Gallo, Giustiniani et Foglietta étaient tous les trois *Génois* et ils tenaient beaucoup à la gloire « de leur ville » — *della nostra città*, — suivant l'expression de Foglietta. Ils n'ont pas manqué de revendiquer comme un compatriote le grand Navigateur qui, bien que né à Calvi, était *Génois*.

D'autre part, Gallo, Giustiniani et Foglietta parlaient tous les trois d'un homme qu'ils n'avaient jamais connu personnellement, d'un homme qui dès sa plus tendre enfance, avait couru les mers, vivant et mourant ensuite sur une terre étrangère, après avoir attaché sa fortune à celle des Rois Catholiques.

Enfin, si Gallo, Giustiniani et Foglietta réclamaient pour Gênes l'honneur d'avoir produit Colomb, dans le même temps diverses localités de la Ligurie sans tenir compte de ces trois auteurs qui ne donnent aucune preuve à l'appui, réclamaient de leur côté un honneur que l'on estimait incomparable.

Ces considérations, en nous montrant la partialité des auteurs génois favorisée par le mystère dont sa vie agitée avait entouré le berceau du héros des mers, ne suffisent-elles pas,

avec les réclamations des autres localités qui voulaient s'adjuger la gloire de lui avoir donné le jour, à rendre plus que problématique la valeur de l'argument tiré du témoignage des contemporains que nous venons d'enregistrer ?

Consultons maintenant Don Fernand et Barthélemy de las Casas. Le premier en sa qualité de fils et le second en qualité d'ami, ont eu entre les mains les manuscrits de Christophe Colomb et ont vécu dans son intimité.

Don Fernand, « l'historien le plus rapproché et le mieux informé de Christophe Colomb », comme le dit si bien Roselly de Lorgues, avoue lui-même ne pas connaître le lieu d'origine et la famille de son père.

Il nous explique la raison de cette ignorance de sa part en nous apprenant que tel était son respect pour sa personne qu'il n'osait l'interroger.

D. Fernand ne manque pas cependant d'infirmer le témoignage de Gallo, de Justiniani et de Foglietta.

Le modeste et consciencieux historien de l'Amiral, qui a écrit pour rectifier les erreurs de ceux qui avaient parlé légèrement de son glorieux père et qui déclare qu'on ne trouvera rien dans son histoire qui ne soit parfaitement exact a voulu étudier sérieusement la question de son origine et de sa patrie. Cependant, après avoir voyagé en Italie, lu ce que les historiens avaient écrit à ce sujet et fait une enquête sur les lieux, interrogeant en particulier deux centenaires qui habitaient Cugureo où se trouvait un château portant le nom de Colomb, il a conclu que c'était la vanité qui avait voulu le faire naître à Gênes, à Savone, à Plaisance, comme c'était par jalousie qu'on avait voulu lui donner pour berceau Nervi Cugureo, et Buggiasco. En réalité, d'après lui, le lieu de naissance de l'Amiral restait inconnu, par un dessein de la Providence qui « l'avait appelé comme les Apôtres, pour « remplir sa mission, non des châteaux et des palais, mais « des mers et des rivières ».

Ces dernières expressions, EN ÉCARTANT LES PRÉTENTIONS DE GÈNES ET DE SES ENVIRONS COMME CELLES DE SAVONE ET DE PLAISANCE, nous donnent le droit de conclure, non que Christophe Colomb est né à Calvi, mais qu'il a pu y naître.

Remarquons en passant, le silence observé par M. Colonna à l'égard de Don Fernand dont le témoignage a pourtant *une importance capitale*. Il est vrai qu'il infirme la thèse génoise. N'insistons pas..

Parmi les hommes de cœur qui, aussitôt après la découverte du Nouveau Monde, se vouèrent à l'œuvre de la civilisation de l'Amérique rêvée par Christophe Colomb, aucun n'a laissé un nom plus sympathique et plus illustre que Barthélemy de Las Casas. Il connut particulièrement Christophe Colomb, a eu ses manuscrits entre les mains, et c'est à lui que nous devons tout ce qui nous reste du Journal de bord rédigé par l'amiral. Le grand évêque espagnol a laissé plusieurs ouvrages parmi lesquels figure une histoire manuscrite du Nouveau Monde. C'est dans cette Histoire, écrite

par un contemporain et un ami de Colomb, qu'on peut lire cette phrase significative : « Cet homme, il plut à Dieu de le « choisir de nation génoise, quel que soit le lieu de cette République où il naquit — *propriamente*. » (1)

Cela n'empêche pas M. Vignaud de dire que Las Casas déclare nettement que Colomb était génois ! (2)

Comme le fait justement observer M. Graziani, dans sa savante étude parue récemment ici même, pourquoi M. Vignaud supprime-t-il adroitement le contexte ? L'érudit américain le trouve-t-il trop « écrasant » ?

Mais qu'en pense M. de Cesari Rocca qui a critiqué si amèrement l'abbé Peretti d'avoir « falsifié » le texte de Gallo?...

Las Casas, donc, ne savait qu'une chose touchant l'origine du Grand Navigateur, c'est qu'il était de nationalité génoise. Quant au lieu précis de sa naissance, malgré les manuscrits qu'il possédait et l'amitié qui l'unissait à Colomb, il ne le connaissait pas.

C'est, évidemment, la confirmation des déclarations de Don Fernand. Aussi ne saurions-nous trop insister sur ce point *capital*.

Quant à l'historien Casoni, qui a écrit ses Annales trois siècles après les événements en question, s'il a revendiqué pour la ville de Gênes et pour la paroisse de Saint Etienne la gloire d'avoir donné le jour au Grand Amiral, si même son opinion a été adoptée de confiance par la plupart des auteurs modernes, il n'a pu cependant le faire qu'en se mettant en contradiction flagrante, et sur tous les points, avec Don Fernand.

Il n'ose cependant pas attaquer sa véracité, à laquelle, au contraire, il se fait un devoir de rendre hommage. Et pour n'avoir pas voulu tenir compte des renseignements de Don Fernand, Casoni a été obligé plus tard de se contredire lui-même.

Nous avons dit dans notre précédente étude que le testament de Christophe Colomb est apocryphe.

M. Colonna trouve notre affirmation bien audacieuse et s'efforce de prouver la valeur du testament de l'Amiral ainsi que des divers « actes publics. »

Nous allons examiner cette question, apportant, si possible, à cet examen la critique la plus impartiale comme la plus rigoureuse. On a longuement disserté sur l'authenticité du testament de Colomb.

Napione, malgré tout le bien qu'il a essayé d'en dire en 1805 tout en gardant quelques doutes sur sa valeur, dut reconnaître ensuite, après avoir lu l'Histoire de Don Fernand, que « cette » pièce, fabriquée à l'occasion d'un procès, est « absolument fausse. »

(1). « Quest'uomo piacque à Dio sciegliarlo di nazione genovese, qualunque sia il luogo di quella Republica dove propriamente nacque. » — (Las Casas. — *Historia de Las Indias*, t. 1, ch. II.)

(2) H. Vignaud. *Le vrai Colomb et la légende*. Paris, 1921, p. 33.

Mgr Luigi Colomb nous dit que ce « testament, seul document où Colomb se dise né à Gênes, qui ne fut ni montré ni connu si ce n'est plus de soixante-dix ans après la mort du Héros, ne mérite aucune attention, car la République des Lettres l'a déclaré apocryphe. » Et il se réclame de l'autorité de D. Balthasar et de Campi.

Le P. Spotorno qui a défendu la cause de Gênes à qui ce testament est si favorable, s'est écrié lui-même : « Je ne dis rien du codicille, ni du testament, puisque d'autres les ont jugés faux. »

Il est à remarquer que le testament qu'on nous présente n'est ni daté, ni signé. Il ne saurait donc être celui que Christophe Colomb présentait au notaire royal Hinojedo, le 19 mai 1506, en déclarant qu'il était écrit de sa main et signé de son nom.

Est-il assez prouvé que « le précieux original » — qui d'après Navarette, se trouve dans les Archives du Duc de Véragua, à Madrid (?) — qu'on nous présente ne saurait être le testament véritable, authentique de Colomb ? Nos lecteurs peuvent en juger. Nous allons cependant faire usage d'un autre moyen de contrôle pour en apprécier encore mieux la valeur.

Ce moyen de contrôle nous le trouvons dans la lettre même qui aurait été écrite par Christophe Colomb aux seigneurs de la Banque de Saint-Georges dont il est parlé dans le testament. Or, cette lettre en appelle au testament avec lequel elle ne se trouve pas d'accord. Lequel donc de ces deux documents est le faux ?

A moins d'admettre, — et ce n'est pas possible, — que Christophe Colomb ait voulu jouer ce qu'on peut appeler une véritable farce « aux très nobles Seigneurs de la Banque de Saint-Georges » en leur annonçant, en faveur de la ville, un legs qu'il n'avait pas fait, il faut conclure que l'un ou l'autre de ces documents est faux.

Et pourquoi ne le seraient-ils pas tous les deux ?

Si, en effet, la République de Gênes ou la Banque de Saint-Georges avaient été instituées légataires d'un dixième des revenus de Colomb, est-il possible que « les Très nobles Seigneurs n'eussent pas demandé l'exécution de la clause testamentaire » que cette lettre ne leur permettait pas d'ignorer, et qui constituait à la fois pour Gênes un honneur incomparable et un avantage qui n'était pas à dédaigner ?

Si donc la valeur du testament portant institution de majorat, — auquel a été attribué sans preuve la date du 22 février 1498, — ne se soutient pas devant le manque de signature, la valeur de la lettre — dans laquelle l'Amiral prend le titre de *Gouverneur* des Iles et Terre ferme d'Asie et de l'Inde, qu'il n'a en réalité jamais porté, — est singulièrement diminuée par le silence de Gênes qui la regarde comme non avenue.

Nous pourrions nous arrêter ici. Nous ne devons pas négliger cependant de faire une autre observation qui va tout entière contre le testament.

Nous voulons parler du témoignage de Don Fernand qui nous a déclaré que pour plus d'exactitude il a tiré ce qu'il avait à nous dire « des lettres et des écrits laissés par son père ».

Or, parmi ces écrits, Don Fernand ne pouvait pas manquer de compter le testament de l'Amiral par lequel son père lui laissait « une rente annuelle de deux millions » et le désignait comme « exécuteur testamentaire ». Que dire donc de Don Fernand qui ne parle en aucune façon du testament de son père et qui déclare en propres termes que *l'Amiral n'est pas né à Gênes et que son lieu d'origine reste inconnu* ?

Est-ce possible qu'en lisant le testament de son père il n'ait pas remarqué cette expression : « *siendo yo nacido en Genova* » ? Est-il possible qu'il n'ait pas su lire ces autres paroles que nous y lisons aujourd'hui : « *della saliyen ella naci* » ?

Il n'y a qu'à choisir par conséquent entre ces trois hypothèses : ou Don Fernand n'a pas lu le testament de son père quoiqu'il le concernât doublement à titre d'héritier et d'exécuteur testamentaire ; ou il a menti en disant qu'il ne connaissait pas le lieu d'origine de son père, malgré les déclarations explicites contenues dans ce testament même ; ou bien ce testament n'est pas authentique. Les deux premières hypothèses ne sont pas admissibles ; la troisième seule est donc vraie.

Et si nos lecteurs veulent bien se souvenir d'autre part que ce testament n'a été produit qu'en 1578, c'est-à-dire 72 ans après la mort du testateur et à l'occasion d'un procès ; s'ils veulent se souvenir que le P. Spotorno, un partisan de Gênes, a été obligé de convenir que ce testament n'a pas eu d'effet ; que les prétendus héritiers de Cuccaro et de Cogoletto virent repousser leurs demandes fondées sur ce testament ; s'ils veulent se souvenir enfin que ni l'Office ou la Banque de Saint-Georges, ni la République de Gênes, ni aucun Génois ne se sont prévalus des dispositions de ce testament ; il nous semble que leur conviction ne peut manquer d'être faite, et qu'ils ne pourront s'empêcher de penser que ce testament portant institution de majorat est « absolument faux » et qu'il « ne mérite aucune attention ».

Pour ce qui est de la généalogie de Cogoletto et des « actes notariés » que l'on exhume des archives de Gênes et de Savone La généalogie ne se tient pas debout. Quant aux actes tabellionnaires, la contradiction qui éclate entre eux, et les impossibilités qu'ils présentent quand il s'agit de les accorder avec les faits historiques, nous font un devoir de conclure que, même s'ils sont authentiques, on ne saurait admettre qu'ils se rapportent à la famille de Christophe Colomb. Au surplus, ils n'indiquent nullement que le célèbre Navigateur est né à Gênes.

Si Christophe Colomb, au témoignage de son propre fils, n'a vu le jour dans aucune des localités de la Ligurie qui se disputent cet honneur, quelle est donc sa patrie « si inconnue et si incertaine » au témoignage encore de Don Fernand ?

Calvi, autrefois ville importante et capitale même de la Corse, aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de ce nom nous répond avec assurance que l'Amiral de L'Océan est né dans l'enceinte de ses vieux murs. Il ne s'agit cependant ici ni de dithyrambes, ni d'éloges ; et puisque nous avons passé en revue et scrupuleusement examiné les fondements sur lesquels reposent les prétentions des villes et des villages de la Ligurie, nous allons maintenant exposer les raisons que fait valoir l'ancien boulevard de Gênes en Corse.

Et d'abord, à titre de renseignement préjudiciel, s'il faut que Christophe Colomb soit Génois, il peut l'être dans le sens le plus strict du mot comme dans le sens le plus large, tout en étant Calvais, car les Calvais avaient à Gênes le droit de Cité.

D'autre part la naissance de Christophe Colomb à Calvi étant donnée, il ne serait plus difficile d'expliquer le mystère dont cette naissance a été enveloppée.

Ces titres cependant sont trop généraux ; et quand nous lui en demandons de plus précis, Calvi nous montre alors ses Colombo remontant aussi haut que les registres des confréries, les répertoires des notaires et les Livres paroissiaux c'est-à-dire au XVI^e siècle, — et ne disparaissant qu'à la fin du XVIII^e siècle. Calvi nous montre aussi son ancienne *Rue du Fil* prenant concurremment le nom de *Rue Colombo*.

La rue Colombo, qui n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, était appelée au XVI^e siècle la rue du Fil, « *Carrugio del Filo* ». C'est le nom qu'on lui donnait encore en 1565 dans un acte rédigé par le notaire Martino Petrucci à la date du 13 mai.

Or, c'est bien dans cette rue, dans ce *Carrugio del Filo*, qui rappelle le métier de tisserand exercé, au rapport de tous les auteurs, par le père de l'illustre navigateur que se trouvaient les ruines d'une maison où habitait encore une famille Colomb en 1748 et que la tradition désigne comme le berceau du Héros des mers.

Mais à un moment donné dont on ne saurait indiquer la date précise, les habitants de Calvi ont trouvé, sans doute, que la notoriété donnée à cette rue par l'atelier où Domenico avait tissé la laine et le lin, était de beaucoup dépassée par la célébrité que lui donnait celui qui avait découvert l'Amérique et qui avait été ainsi la cause de la richesse d'un grand nombre de Calvais. Dès lors, la rue porta indifféremment les deux noms de « *Carrugio Colombo* » et « *Carrugio del Filo*. »

Ce qui fait la valeur de l'argument tiré, en faveur de la naissance de Christophe Colomb à Calvi, de la rue Colombo c'est moins le nom de la rue lui-même que le nom de la *rue du Fil* qu'elle portait précédemment et qu'elle n'a pas cessé concurremment de porter depuis, avec cette circonstance que dans cette rue, on voit encore les ruines d'une maison habitée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle par une famille Colomb et que la tradition désigne comme le berceau du Grand Navigateur.

Si la rue Colombo ou la rue du Fil de Calvi ne prouve pas incontestablement que l'Amiral de l'Océan est né dans cette ville, elle n'en constitue pas moins un argument sérieux, qui vient à l'appui de notre thèse.

Ce ne sont là, dira-t-on que des inductions ; n'avez-vous pas des preuves plus explicites, et même comme on l'exige en droit, un commencement de preuve écrite ?

Calvi ne peut pas, à la vérité, nous montrer l'acte de baptême de Christophe Colomb, mais elle justifie cette absence en nous montrant ses archives détruites à l'époque où Colomb travaillait à réaliser son grand projet.

Il n'en est pas ainsi de Gênes, de Savone et des autres localités qui ont aspiré à l'honneur de lui avoir donné le jour. Pourquoi ne produisent-elles pas cet acte de baptême ? Pourquoi Gênes, en particulier, a-t-elle vu ses recherches rester infructueuses, malgré les diligences faites par ses Académiciens ?

Pourquoi n'a-t-on pas « retrouvé le registre des baptêmes » de la paroisse de Saint Etienne où Christophe Colomb aurait été baptisé, tandis qu'on a trouvé les Livres de Recettes du monastère des Bénédictins qui desservait cette paroisse ? Les archives de la paroisse étaient cependant celles du monastère !...

Calvi ne peut pas davantage, avant le siècle dernier, nous montrer un seul historien écrivant en toutes lettres le nom de Calvi à côté de celui de Christophe Colomb dans un ouvrage imprimé ; mais elle nous fait observer que ce silence s'explique autant par le manque de renseignements sur un point tellement difficile qu'il a mis en échec la curiosité filiale même de Don Fernand, que par le baillon qu'on avait employé pour empêcher la Corse de réclamer ses gloires.

A défaut cependant d'affirmations explicites, l'on peut voir Filippini, Olivese, Morati, Giubega et Limperani user de termes ambigus ou d'éloges très flatteurs à l'adresse de Calvi, éloges et ambiguïtés qui sont déjà pour la « Ville fidèle » une présomption dont il faut tenir compte.

A ces présomptions tirées des auteurs, Calvi ajoute de véritables preuves manuscrites qui, de siècle en siècle, ont témoigné de la tradition constante conservée dans ses murs.

Et pour appuyer encore plus cette tradition, Calvi nous montre de nombreux Calvais prenant possession de l'Amérique à la suite de Christophe Colomb.

Au troisième voyage de Colomb en 1498, Don Fernand nous dit que l'un des quatre capitaines qui furent chargés de conduire autant de navires à Hispaniola « fut Jean-Antoine « Colombo, parent de l'Amiral ».

Pourquoi ce Jean-Antoine Colombo, parent de Christophe Colomb, ne serait-il pas ce célèbre Jean Antoine « *quondam Vincentello* » de Calvi, qui s'acquît une si grande réputation par la fortune colossale qu'il fit en Amérique.

On a voulu en faire un descendant du célèbre Giovan-

Paolo Leca, et d'autres lui ont attribué le nom de Vincentelli comme un nom de famille. En réalité, il n'a jamais appartenu à la famille Leca, et c'est du nom de son père Vincentello qu'il s'est appelé dans plusieurs actes que nous avons vus nous-même, *Jean Antoine de feu Vincentello, « Giovann Antonio quondam Vincentello »*.

Rien n'empêche donc qu'il n'appartint à la famille de Colomb de Calvi, ou qu'on lui ait donné ce nom à cause de sa parenté avec l'Amiral.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le richard Calvais, à qui Philippe II emprunta plus tard des millions, était déjà revenu d'Amérique et s'était établi à Séville, où il était créé Comte en 1511. (2)

Sa parenté avec Christophe Colomb nous expliquerait comment, en treize ans, de 1498 à 1511, il avait pu tant s'élever.

Observons que c'est au XVI^e siècle — exactement en 1511 — et non pas au XVII^e siècle, comme on l'a dit, que Jean-Antoine Vincentello « fut nommé seigneur de Cantagliora, etc.. dans le Royaume de l'Andalousie, et fut créé Comte ».

Si nous ne pouvons pas constater l'identité d'Antonio Torres, de Miguel Balestier et de Vincenzo Agnez avec un membre quelconque des familles Calvaises Torre, Balestrieri et Agnese, si nous ne pouvons même pas prouver absolument que Giovan-Antonio, cousin de l'Amiral, « *suo parente* », nous dit Don Fernand est le même que Giovann' Antonio *quondam Vincentello* de Calvi, à qui, ses exploits et la fortune réalisée en Amérique avaient valu le titre de Comte en 1511 c'est-à-dire dix-neuf ans à peine après la découverte de l'Amérique ; il est un fait historique incontestable. Nous nous contentons de l'emprunter à Filippini.

« Puisque j'ai commencé à parler de ceux qui ont secoué
« la pauvreté en Espagne, je ne me tairai pas sur le compte
« de quelques Calvais qui s'y sont encore enrichis en très
« peu de temps par la navigation aux Indes. L'un d'eux est
« Casuccio qui est arrivé à une fortune de 100.000 écus ;
« Barnabo de Giovan Agostino a dépassé les 30.000 ; les
« deux frères Michel-Ange et Jean-Antoine, mes neveux, en
« moins de quatorze ans, ont acquis plus de 25.000 écus ;
« Battaglione en a gagné plus de 30.000, Jean-Pierre plus de
« 80.000, et Vincentello plus de 20.000 ; Charles surnommé
« Corse, et Octavien sont arrivés chacun à plus de 15.000 écus ;
« mais Jean-Baptiste encore plus favorisé par la fortune, en
« a gagné plus de 100.000.... Et si je voulais encore parler
« de richesses, car j'en laisse beaucoup dans ma plume....
« que dire de mon très riche parent Jean-Antoine.... qui tient
« maintenant le premier rang de richesse dans toute la Chré-
« tienté.... sans compter qu'il a été l'origine et la cause qui a
« fait que tous les Calvais dont j'ai parlé se sont enrichis ! » (3)

(1) Peretti, op. cit. p. 371.

(2) Giubega, Storia della Corsica, fol. 24.

3) Filippini, Storia della Corsica, t. V. l. XI, p. p. 14-15-16.

Ce texte de Filippini nous met bien cette fois en face de Calvais absolument authentiques qui ont fait fortune en Amérique dès les premières années qui ont suivi la découverte du Nouveau Monde ; car ces Calvais, au témoignage de Filippini, leur contemporain et qui se vantait même d'être leur parent, avaient fait fortune en compagnie de Giovan Antonio, déjà créé Comte en 1511 à cause de sa richesse et des services rendus par lui aux rois d'Espagne.

Ce dernier détail n'est-il pas une preuve nouvelle que ce personnage si influent qui « avait été l'origine et la cause » de la fortune de tant de Calvais, *ne faisait qu'un* avec celui que Don Fernand appelle *Giovan-Antonio Colombo* et qu'il qualifie de parent de l'Amiral ? Son influence s'expliquerait ainsi !

Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer que dans le onzième livre de son Histoire, d'où nous avons extrait la page qu'on vient de lire, Filippini parle des Corses qui se sont enrichis pendant le XV^e et le XVI^e siècle et il en cite un grand nombre, de toutes les provinces de l'île, qui ont fait fortune les uns en Italie, et les autres en Sardaigne, en France ou en Espagne et même chez les Turcs. Aucun d'eux cependant n'est Calvais et n'a été faire fortune en Amérique,

S'agit-il au contraire des Calvais ? *C'est en Amérique et seulement en Amérique qu'ils font fortune.* Tout cela n'est-il pas bien significatif ? Nous ne prétendons pas qu'il soit incontestable, à cause de cela, que Christophe Colomb est né à Calvi ; mais nous croyons avoir le droit de dire que ces faits méritent, de la part de tout critique impartial, la plus grande attention.

D'autre part, nous mettons au défi une petite ville quelconque, non seulement de la Corse ou de l'Italie, mais de l'Espagne elle-même, appelée à profiter plus directement de la découverte de l'Amérique, de nous montrer, preuves en mains, autant de personnes ayant réalisé de véritables fortunes dans le Nouveau Monde dès la première moitié du XVI^e siècle, que nous en montre Calvi. Avons-nous donc tort de conclure, et aucun critique sérieux pourrait-il se refuser à conclure avec nous, que *toutes les probabilités* sont pour Calvi, à défaut de preuves tout-à-fait évidentes ?

Notre conclusion nous la formulons ainsi, et dans ces termes elle ne saurait être contredite :

Avec quelques probabilités en leur faveur, il y a de véritables impossibilités à admettre que Christophe Colomb soit né à Gênes ou à Savone, à Plaisance ou à Nervi, à Cugureo ou à Buggiasco, pour nous borner aux noms mis en avant du temps même de Don Fernand. Quand il s'agit au contraire de Calvi, *toutes les probabilités* s'accroissent en sa faveur ; on ne peut lui objecter aucune impossibilité, et il n'est pas de difficultés auxquelles il ne lui soit facile d'opposer une réponse victorieuse.

M. de Cesari Rocca a fait grief à l'abbé Peretti :
D'avoir falsifié le texte d'Antonio Gallo.

D'avoir abusé du nom de Gaston Paris.

D'avoir emprunté à la Ligurie plusieurs de ses illustrations locales. Enfin d'avoir amplifié et répandu les mystifications de l'abbé Casanova.

A ces critiques, nous pouvons répondre :

1^o Si l'abbé Peretti n'a pas cité textuellement une phrase de Gallo, cela n'a qu'une importance secondaire, puisque, — ainsi qu'il a été par ailleurs démontré, — le témoignage de l'Annaliste génois, empreint d'une partialité évidente surtout sur la question du lieu de naissance, ne repose sur aucun fondement et a été d'ailleurs formellement démenti par le fils de l'Amiral de l'Océan lui-même.

2^o L'abbé Peretti a pu parfaitement se méprendre au sujet de l'opinion de Gaston Paris, d'autant plus qu'un journal des mieux informés, *Le Soleil* du 8 février 1886, avait publié en ces termes le compte rendu de la séance de l'Académie :

« M. l'abbé Giorgi envoie à l'Académie des Inscriptions et
« Belles Lettres, la copie d'une pièce de vers latins retrouvée
« dans les papiers d'une famille Corse, que la tradition attri-
« bue à Christophe Colomb. M. Gaston Paris, après en avoir
« examiné le texte, croit qu'elle a été faite au XVI^e siècle pour
« appuyer une légende locale regardant la Corse comme la
« patrie de Christophe Colomb. » (1)

L'abbé Peretti n'a certes pas cru abuser du nom de Gaston Paris en reproduisant, deux ans après, dans son livre cette déclaration dont il ne pouvait pas suspecter l'authenticité.

Quoi qu'il en soit, cette élégie, — que nous n'avons pas attribuée à Christophe Colomb, pas plus d'ailleurs que l'abbé Peretti. — paraît être très ancienne. Elle constitue une des affirmations de la tradition en faveur de Calvi. Ce précieux document — et ceci pour satisfaire la curiosité de M. Colonna qui a réclamé des précisions à ce sujet — a été découvert par l'abbé Giorgi dans les archives de l'antique famille Morazzani, de Monticello. Cela nous donne l'explication de la parole de Paoli, rapportée par Liccia. C'est sans doute à Monticello, où il passait des semaines et des mois entiers, que le grand Patriote a pu avoir connaissance de cette poésie et savoir ainsi, s'il l'ignorait encore, que Christophe Colomb était né à Calvi.

3^o La famille d'armateurs Calvais célèbres, reconstituée par l'abbé Peretti, « répond non seulement pour les noms, mais encore pour les dates et pour les faits à toutes les données que l'histoire fournit ». La solution du problème n'est-elle pas là ?

4^o L'abbé Peretti était trop probe et consciencieux pour mystifier ses lecteurs. Ecrivain de bonne foi, il a déclaré à la fin de son ouvrage « ne vouloir que la vérité ». On ne saurait en douter.

M. de Cesari Rocca, si sévère pour les abbés Peretti et Casanova, fait grand cas de l'opinion du chanoine Casabianca dont il vante les brochures « inspirées, — croit-il, — par des sentiments de saine critique et loyal patriotisme ».

Nous regrettons de contredire encore notre érudit com-

1) Peretti, op. cit. p. 312.

patriote, mais le moins qu'on puisse faire est de taxer d'exagération les écrits du chanoine Casabianca dont la plume passionnée semble avoir été surtout guidée par un esprit d'hostilité à l'égard de l'auteur de *Christophe Colomb Français, Corse et Calvais*. Pour s'en convaincre, il faudrait lire les journaux insulaires de l'époque, dans lesquels l'abbé Peretti a démasqué les procédés de ce prêtre balanin qui, avec un si beau zèle, s'est constitué l'ardent défenseur de Gênes !...

M. Colonna qui paraît traiter comme une quantité négligeable les adeptes — beaucoup plus nombreux qu'il ne croit — de Christophe Colomb français, corse et calvais, termine son article sur le mode ironique, notamment lorsqu'il cite la spirituelle réponse que lui fit mon excellent et très distingué ami M. Lorenzi de Bradi, à propos de la lettre de M. Antoine Rossi « où le représentant actuel de la famille Giubega proteste contre l'assertion de ceux qui ont prétendu que son grand père, — le préfet Giubega, — avait trouvé l'acte de naissance de Christophe Colomb dans le Archives de la ville » — ou de sa famille. Est-ce une raison pour conclure que le célèbre navigateur n'est pas né à Calvi ?

On sait, par ailleurs, ce qu'il faut penser du silence de Giubega comme des autres historiens de la Corse, La phrase de Filippini — citée par nous — à propos des Calvais qui se sont enrichis en Amérique n'est-elle pas très significative ?

Enfin, — et en guise sans doute d'aimable diversion, — M. de Cesari Rocca, croit devoir nous rappeler que « si Calvi veut élever un monument à la gloire de ses enfants les noms ne lui font pas défaut » et il cite Antoine Vincentello, Miguel Manara (Don Juan) et le père Ciovanni de Calvi (Mattei).

Evidemment, mais n'est-ce pas glorifier aussi tous ces nobles Calvais — et d'autres encore — que d'ériger sur une place de notre ville un monument à la gloire du plus grand et du plus illustre des enfants de Calvi ? Ce faisant, nous avons en outre à cœur d'accomplir un acte de justice envers celui qui, repoussé par son ingrate patrie, mourut pauvre, méconnu, malheureux, attendant de Dieu seul la réparation de tant d'iniquités !.. Cependant, sur la terre, il est une justice qui se fait jour avec le temps ; il est une nation qui a toujours vengé les mémoires méconnues, qui a rappelé, ô Corse, tes grands hommes de l'exil et leur a consacré des dômes... Les fils de la France peuvent-ils oublier la cause sainte de Christophe Colomb ?...

Il y a plus de cinq siècles, Calvi prêtait spontanément à Gênes un serment de fidélité et, pendant cinq cents ans, Calvi a été fidèle à sa métropole, au prix de tous les sacrifices. Ville héroïque, elle a donné à Gênes son sang, sa richesse, sa vie, tout, pendant des siècles, sans jamais marchander ni l'existence de ses enfants, ni l'angoisse de son peuple. Sa gloire, cette unique ambition des héros, elle ne veut pas l'abandonner à son ingrate métropole. Elle ne veut qu'une chose, mais elle la revendique avec l'énergie d'une sainte vengeance : LA GLOIRE D'AVOIR DONNÉ LE JOUR AU GRAND HOMME QUI S'APPELLE CHRISTOPHE COLOMB.

Pierre CAPIFALI.

ETUDES ETHNOGRAPHIQUES.

Survivances linguistiques en Corse : (Suite)

GAGLINU, GAGLINA.

A. — *Guaglinu, Guaglina.*

Le vocable *gaglina* dans sa signification de cours d'eau, se rencontre pour la première fois dans le Plan du Terrier du XVIII^e siècle. (Le Terrier écrit *Gaillina*.)

Gaillina di tula, G. ventosi, G.

della rughia.

Asco, Corte.

Gallina mandriola.

Moltifao, Corte

Gaillina di piazzu.

Calenzana, Calvi.

Gaillina caracutu.

Galeria, Calvi.

Gaillina la pila.

Galeria.

Gaillina di filetto.

Domaine de Galeria.

Gaillina scandolaggio, G. di

pero vecchio. G. di melo.

Cauro, Ajaccio.

Aujourd'hui ce vocable n'est guère employé dans la région de Cauro ; ce qui paraît indiquer qu'il était autrefois plus répandu qu'aujourd'hui.

Falcucci (1) connaît « *gaglinu* » du territoire d'Orezza - « *ruscello e le sue rive* » et renvoie à un adjectif *gagliu*, lento, également d'Orezza. Sommetoute ce n'est pas un terme commun en Corse ; il est inconnu dans l'arrondissement de Sartène, dans celui d'Ajaccio, Sainte Marie-Siché seul, du moins à ma connaissance, semble en faire usage. Dans la région du Cap Corse, il n'y a que Morsiglia à le mentionner, et encore avec une signification un peu différente. Il ne fait que traverser de part en part la région moyenne de l'île, à savoir, les arrondissements de : Bastia, Corte et Calvi.

Morsiglia, Bastia. « *Guaglina* : endroit marécageux où poussent les joncs »

Murato, Bastia. *gaglino* : ravin.

Olmata-di-Tuda, Bastia. *gaglina* « un vallon, une vallée minuscule, un endroit creux, un petit ravin de peu d'étendue. »

Sorio, Bastia. « *gaglina* et *gaglianella*, diminutifs de *gagliana*. La *gagliana* est un terrain situé entre deux rochers ou deux hauteurs de terrain et le plus souvent traversée en longueur par un ruisseau ou fossé formé par les eaux pluviales. »

Taglio-Isolaccio, Bastia. « *ghiergalu*, on dit aussi *ghiergalacciu*, ravin dans un bas fond ; se prend en mauvaise part, tandis que le mot *gaglinu* ou *gaglina* se dit plus couramment pour ravin et dans une acceptation plus favorable. »

(1) Vocabolario (S. V.)

Penta-Aquatella, Bastia. « *gaglinu* : ruisseau, et quand le ruisseau est bruyant naturellement, ou devenant torrentiel à la suite d'un orage, nous l'appelons *bergalu*, pour *vergalu*, Vescovato: « *gaglinu* : ruisseau. »

Porta d'Amputani, Bastia. *guaglinu* : ruisseau.

Lama, Bastia. « *guaglina* signifie petit vallon, tertre, clairière. »

Urtaca, Bastia: « *gaglina*: petit ruisseau, petit torrent. »

Speloncato, Calvi: « *gaglinu* : petite mare où se vautrent les porcs. »

Ile Rousse. « Nous avons l'expression *guaglina* ou *gualina*, c'est, par exemple, le fond d'un champ humide où la semence qu'on jette ne pousse que mal, non à cause du peu de fertilité du sol, mais par la faute d'une trop grande humidité qui fait se développer les mauvaises herbes au détriment de la bonne semence. »

Galeri, Calvi, « *gaglina*, petite vallée avec source. »

Asco, Corté. « *gaglina* vient de *vallina* (?) petite vallée traversée toujours par un petit cours d'eau. Réciproquement *gaglinu* veut dire petit cours d'eau arrosant une petite vallée. »

Calasima, Corté. « *guaglinu* ou *guaglina* ont la même signification chez nous, et veulent dire petit torrent. »

Vivario, Corté. « *baglinu* : tout petit ruisseau. »

Muracciole, Corté. « *vaglina*, *baglina*, petit ruisseau, *vaglinellu* (dim.). »

Orza, Corté. *gaglinu*, «ruscello e le sue rive» (Falcucci).

Verdese, Corté. « *gaglinu* : ravin (l'eau ne coule pas continuellement). »

Tox-Corté. « Pour désigner un petit ruisseau, nous nous servons à Tox du vocable *gaglinu* ; nous n'avons pas d'autre vocable. »

Lugo-di-Nazza, Corté. « Nous avons le vocable *gaglinu*, *gaglina*, ou plutôt *vaglinu*, *vaglina* signifiant petit ruisseau ou ravin.... Ce que nous appelons *vaglinu*, *vaglina*, *giargalu*, pour dénommer les ruisseaux, ravins, torrents, à la montagne, prend le nom de *quadu*, *quadellu*, *vade*, *uadellu*, ou *vadina* à la plaine. »

Sainte-Marie-Siché, Ajaccio. Le terme *gaglinu* existe à Sainte-Marie-Siché et aux environs et signifie ruisseaux ;

Gaglina laisse entrevoir un radical *gaglia*. A Sorbo il existe un ravin et un ruisseau *gaglia*. Dans la commune de Lama il y a un lieu dit *Belle Gaglie* que le Terrier écrit « *Belle Gallie* » ; il s'agit du confluent de trois ruisseaux formant trois petits vallons. Un autre « *Belle Gaglie* » se trouve dans la commune de Pietra-di-Verde ; je n'ai aucune information sur la topographie du dit lieu.

Le vocable n'est pas spécial à la Corse. L'index de la Carte d'Italie du Touring Club Italien enregistre les noms suivants, dont deux au moins désignent également des ruisseaux.

<i>Gualina</i> (Molino),	Feuille de Torino.
<i>Gualina</i> ,	F. de Milano (Prov. de Pavia).
<i>Gualino</i> ,	F. de Bergamo (Prov. de Bergamo).
<i>Guaglina</i> ,	F. de Verona.

On remarquera qu'il s'agit de régions anciennement occupées par les Ligures.

Il a été admis dans ce qui précède comme chose non discutable que le suffixe *ino*, *ina* de notre vocable n'est autre qu'un diminutif. Consultons à ce propos et très à propos, ce que dit Philipon. (1)

« Suffixe *ino*. Ce suffixe n'a servi à la formation de noms de rivière que dans les pays anciennement occupés par des populations d'origine ligure ou illyrienne. *Ticinus*, le Ticino, nom dont l'origine ligure est attestée par Pline, sans doute d'après Caton (3,124) et *Ticinus*, ancien nom d'un ruisseau de l'Ardèche. *Turdinus*, le Tordino, rivière des Abruzzes, et *Turdina* pour un primitif *Teurdina* ou *Tourdina*, la Turdine, rivière du Rhône. Dans notre département (Ain) on peut citer *Carina*, la Charine... *Serina*, la Val Serine ; *Albarina*, l'Albarine.

« Les Gaulois qui n'employaient pas le suffixe *ino* à la formation des noms de rivière l'ont remplacé par le suffixe *ona*, *onna*, qui leur servait à cet effet, mais, conformément à un usage dont l'onomastique ancienne nous offre de très nombreux exemples, c'est le suffixe primitif qui le plus souvent a passé en roman : *Calona*, la Caline (= *Qualina*), *Serona*, la Val-Serine (= *Serina*) (2).

« L'onomastique latine ne connaît pas le suffixe *ona* et quant au suffixe *ina* elle ne l'a pas employé à la formation des noms de rivières. De même que cela s'est passé pour le nom de l'Isère, les Romains ont adopté l'adaptation celtique en *ona* la seule qui apparaisse dans les textes latins du moyen-âge, mais cela n'a pas empêché la forme *ina* de se maintenir dans l'usage populaire ».

Voilà notre vocable qui se retrouve dans le département de l'Ain, cette fois-ci comme nom propre d'un ruisseau.

(à suivre)

C. I. FORSYTH MAJOR.

(1) Ed : Philipon, Dictionnaire topog. du Département de l'Ain comprenant les noms de lieux anciens et modernes. Paris (1911) P, IV, V.

(2) Note di Dialettologia Corsa (Réale Ist. Lombardo di Scienze e Lettere. Vol. XLIX p. 800 (1916).